

COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

du 13 décembre 2001

Présidence : Monsieur Jean-Claude RUCHET, Président

La Municipalité est au complet.

Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les représentants de la presse et le public présent.

1. APPEL

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames DONKER Magrieta, FIVAZ Marie-Antoinette, GILLIERON Anne-Louise, GIROUD Anne, JAGGI Valérie, PITTET Véronique, RESIN Eliane ; Messieurs ALLEYN Christian, AYMONIER Raymond, BRASEY André, CHATELAIN Roland, DE COPPET Alexis, MICHOU D Pierre-André, MORISETTI Alain, OTHENIN-GIRARD Peter, PASTEUR Jean-Noël, RUDAZ Armand, SARTORETTI Dominique, VENIZELOS Vassilis, VUAGNIAUX Thierry, WERKLE Michel.

Excusés :

Mesdames DONKER Magrieta, FIVAZ Marie-Antoinette, JAGGI Valérie et Messieurs AYMONIER Raymond, BRASEY André, CHATELAIN Roland, MICHOU D Pierre-André, OTHENIN-GIRARD Peter, PASTEUR Jean-Noël, RUDAZ Armand, SARTORETTI Dominique, VENIZELOS Vassilis, VUAGNIAUX Thierry, WERKLE Michel.

2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Vous constaterez que notre scrutateur Vassilis VENIZELOS est absent et excusé pour cette séance. Il sera remplacé par Madame Chantal GUIBERT, scrutatrice suppléante.

Une petite communication pour les présidents de groupe. Nous avons reçu aujourd'hui les préavis Nos 32 et 33. Ceux-ci seront bien entendu traités par le nouveau Conseil communal, avec la nouvelle composition des commissions. Je vous prie de bien vouloir en prendre note.

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- une question de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS;
- une motion de Monsieur Jean-François TROYON

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Président :

Monsieur le Syndic, avez-vous des communications à transmettre à ce Conseil ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Non, Monsieur le Président, il n'y a pas de communication.

4. PREAVIS N°27, CONCERNANT L'OCCTROI DE DROITS DE SUPERFICIE DANS LA ZONE INDUSTRIELLE DES CHAMPS-LOVATS : 1. A L'ENTREPRISE GAILLARD & HIERZELER S.A., ET 2. A L'ENTREPRISE AFICOR S.A. (MONSIEUR LAURENT GABELLA, PRESIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIERES, RAPPORTEUR)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport Monsieur Laurent GABELLA ne donne lecture que des conclusions de son rapport.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité

La discussion est ouverte sur l'article 3 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

L'article 4 n'appelant pas à votation, **la discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** :

Monsieur Charles MOUQUIN :

Nous allons certainement accorder tout à l'heure un droit de superficie à deux entreprises, et c'est très bien.

Je profite de l'occasion que l'on parle de ce secteur pour m'interroger sur le cas de STRUCTURES S.A., à qui nous avons accordé un droit de superficie il y a quelques années. Cette société a fait faillite il y a bientôt 4 ans et je sais que la Commune a perdu de l'argent dans cette déconfiture. Qu'en est-il maintenant ?

Cette parcelle est un vrai taudis et l'image de marque d'Yverdon, ville accueillante pour les industries, n'est pas valorisée. Quand ce cas sera-t-il réglé ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Cette question effectivement a plutôt trait à des divers qu'au préavis proprement dit, mais le contexte est approprié et cela me permet de donner quelques précisions concernant ex-STRUCTURES S.A.

Cette parcelle, à l'heure actuelle, est toujours propriété de la Commune puisque nous bénéficions là-bas d'une surface mise à disposition en droit de superficie, toujours occupée par le bâtiment ex-STRUCTURES mais propriété de la BCV.

Il est vrai que nous avons eu quelques projets qui auraient pu voir le jour dans ce secteur-là. Malheureusement, pour diverses raisons, ils n'ont pas abouti.

A l'heure actuelle, nous ne perdons plus d'argent avec cette parcelle puisque la BCV doit effectivement payer le prix que nous connaissons pour un droit de superficie. Nous attendons d'autres propositions qui ne sauraient tarder, vu le peu de terrains industriels actuellement à disposition à Yverdon-les-Bains. Il y en aura plus par la suite, avec certaines zones qui seront mises à disposition et prévues à cet effet.

Du moment que vous nous signalez ce soir qu'il y a apparemment des déchets sur cette parcelle qui n'ont rien à y faire – il est peut-être possible qu'il y ait des dépôts sauvages – nous allons nous en inquiéter et prendre les mesures nécessaires pour aviser le propriétaire actuellement bénéficiaire du droit de superficie de prendre les mesures et dispositions indispensables pour remettre cette parcelle en ordre.

Monsieur Charles MOUQUIN :

Je remercie Monsieur le Syndic de cette réponse.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des affaires immobilières,
et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- La Municipalité est autorisée à accorder à l'entreprise GAILLARD & HIERZELER S.A., à Yverdon-les-Bains, un droit de superficie grevant la parcelle communale N° 84 Aux Champs-Lovats, sur une surface de 3'000 m² env. La surface exacte sera précisée par un plan de géomètre. Ce droit de superficie aura une durée de 50 ans et sera accordé contre une rente annuelle de Fr. 6,80/m² indexable.

Article 2.- La Municipalité est autorisée à prolonger, pour une durée de 50 ans coordonnée avec celle de ce nouveau droit de superficie, la durée du droit de superficie déjà accordé par acte du 27 mars 1990 à l'entreprise GOGNIAT S.A. et transféré à l'entreprise GAILLARD & HIERZELER S.A.

Article 3.- La Municipalité est autorisée à accorder à l'entreprise AFICOR S.A., actuellement à Chanéaz, un droit de superficie grevant la parcelle communale N° 84 Aux Champs-Lovats, sur une surface de 4'000 m² env. La surface exacte sera précisée par un plan de géomètre. Ce droit de superficie aura une durée de 50 ans et sera accordé contre une rente annuelle de Fr. 6,80/m² indexable.

Article 4.- Les autorisations prévues par l'art. 142 de la loi sur les communes sont réservées.

5. PREAVIS N° 29, CONCERNANT LE CAUTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS A UN EMPRUNT DE FR. 504'000,-- A CONTRACTER PAR LA SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (SIC) POUR FINANCER LE RENOUVELLEMENT DES INSTALLATIONS DESTINEES AUX ILLUMINATIONS DU CENTRE VILLE NOTAMMENT EN FIN D'ANNEE (MADAME JOSETTE FLACTION, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE)

Madame Josette FLACTION donne lecture du rapport de sa Commission.

Madame Josette FLACTION :

Tout d'abord, je tiens à m'excuser de ne pas avoir donné le rapport à tout le monde étant donné que nous avons dû nous réunir à trois reprises suite à certains retards dans les explications que nous avons demandées.

La discussion est ouverte sur l'article 1 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité

L'article 3 n'appelant pas à votation, **la discussion est ouverte sur l'article 4 :** personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Plusieurs commerçants m'ont approché, m'ont remis le dossier. Il y a une clause en page 3, dans cette convention, qui dit : « *Lorsque la SIC aura procédé à ladite acquisition, l'entreprise signataire ne pourra pas se libérer de ses obligations, même si pour une raison indépendante de sa volonté - de la SIC -, l'installation du système d'éclairage ne pourrait être effectuée durant une ou plusieurs années ou si celui-ci venait à être partiellement ou totalement détruit.* » Ma question est la suivante :

- En cas de changement de propriétaire ou de départ du propriétaire, qui sont fréquents dans toutes les rues du Centre-Ville et même ailleurs, donc on sent que l'engouement n'est pas général. Il est donc bien entendu que la commande se fera seulement lorsque la somme prévue sera réunie, soit Fr. 110'000.-. Et alors, ma question à la Municipalité : qui contrôle ce dossier ? Pas que l'on aille commander cet éclairage. Personnellement, je ne suis pas très illuminé, la ville sera belle, mais enfin, j'aimerais bien être éclairé à ce sujet.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Il ne faut pas vous sous-estimer à ce point-là, Monsieur le Conseiller SCHÜLÉ !

J'aimerais simplement répondre que cette clause appartient d'être suivie et contrôlée par la SIC, cas échéant, prendre les mesures adéquates pour pallier le manque à gagner peut-être d'une surface commerciale qui ne serait plus utilisée en tant que telle. Mais c'est le problème

de la SIC. Nous nous en tiendrons aux dispositions que nous prenons aujourd'hui devant ce Conseil, et que vous avez ratifiées jusqu'à maintenant.

Je crois que la Commune, en l'état actuel des choses et compte tenu aussi des difficultés financières qu'elle rencontre, fait un énorme effort. On pourrait dire que ce n'est jamais assez, mais il faut savoir que dans bon nombre de villes de ce canton, voire ailleurs – nous nous sommes renseignés du côté de Lausanne, Vevey, Fribourg, Montreux, Nyon, Orbe – la plus grande partie de ces villes prennent en charge les frais d'électricité, ce que nous faisons aussi, mais ce sont uniquement les commerçants qui assument les frais des illuminations.

Voilà la situation que nous connaissons à Yverdon où c'est en fait une question historique : depuis qu'il y a des éclairages, cela se passe comme cela. Je crois qu'il est peut-être de bon ton, au vu des circonstances que nous allons encore vivre ces prochaines années, et notamment l'année prochaine, de mettre en place une illumination digne de ce nom. Je crois que ce sera une plus-value effectivement pour cette ville. Mais pour répondre à votre question première, la SIC prend en charge cette opération elle-même.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.

Madame la Municipale Christiane LAYAZ :

J'aimerais apporter une information importante aux membres de ce Conseil. Ce matin la SIC nous a informés que les commerçants s'étaient déjà engagés pour un montant de Fr. 50'000.- soit la moitié de leur engagement.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances
et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- La Municipalité est autorisée à accorder, durant 8 ans, le cautionnement de la Commune à un emprunt de Fr. 504'000.- à contracter par la Société Industrielle et Commerciale (SIC) pour financer le renouvellement des installations destinées aux illuminations du Centre ville en fin d'année.

Article 2.- La Municipalité ne souscrira ce cautionnement qu'une fois assurés par la SIC, à hauteur de Fr. 110'000.- au moins par an et sur une durée de 8 ans, les engagements de ses membres commerçants de financer la charge annuelle nette de financement et d'entretien des installations.

Article 3.- L'autorisation prévue par l'art. 143 de la loi sur les communes est réservée.

Article 4.- Durant les 8 années à venir, la Municipalité portera dans le budget annuel de la Commune une contribution annuelle de Fr. 23'000.- à la charge annuelle nette de financement et d'entretien des installations destinées aux illuminations du Centre ville, en sus de la prise en charge de la consommation d'énergie électrique desdites installations durant les périodes de fêtes de fin d'année.

6. PREAVIS N° 30, CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION COMPLEMENTAIRE POUR CONTRACTER UN EMPRUNT DE FR. 3'000'000.-- EN 2001. (MADAME JOSETTE FLACTION, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPOTRICE)

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie, Madame Josette FLACTION ne donne lecture que des conclusions de son rapport

La discussion est ouverte sur l'article unique : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur Raymond BROCH :

J'ai une question à poser. Est-ce que ce mauvais pronostic, qui engendre tout de même un nouvel emprunt de Fr. 3'000'000.-, est consécutif à l'absence du Chef des finances ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Vous êtes « renouveau », somme tout, dans ce Conseil. C'est peut-être parce que vous ne connaissez pas la situation des finances, et notamment du Chef de service, que vous posez cette question. Nous avons un chef du Service des finances, et c'est grâce à lui et à Madame LAYAZ également, qui a suivi ces dossiers depuis longtemps, que nous sommes à même de vous demander uniquement cette somme de 3 millions, alors que selon les prévisions, on imaginait devoir passer devant ce Conseil avec une somme plus grande. Grâce à une excellente gestion des emprunts, à partir de ce moment-là, nous avons pu faire beaucoup plus

d'avance avec les liquidités que nous avons et, au travers de ces dernières, pouvoir assumer les échéances qui étaient les nôtres.

L'influence du nouveau chef de service à la comptabilité générale est donc bénéfique.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances,
et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article unique.- Une autorisation complémentaire est accordée à la Municipalité pour contracter un emprunt aux meilleures conditions du marché, pour un montant de Fr. 3'000'000.- en 2001 ; l'autorisation prévue à l'article 143 de la loi sur les communes est réservée.

| |
|---|
| <p>7. PREAVIS N° 31, CONCERNANT LA 2EME SERIE DE COMPLEMENTS AU BUDGET 2001 (MADAME JOSETTE FLACTION, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTRICE)</p> |
|---|

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport Madame Josette FLACTION ne donne lecture que des conclusions de son rapport

La discussion est ouverte sur l'article 1 :

Monsieur le Président passe en revue les différents comptes.

CHARGES
1 ADMINISTRATION GENERALE
101.3175 Crédits compétence Municipalité

Monsieur Roger RANDIN :

Au compte 101.3175 Crédits compétence Municipalité, vous trouvez une rubrique OTTY, réception coupe suisse Yverdon-Sports, Fr. 7'500.-. Ce montant avait déjà été porté dans la première série de compléments au budget. Ma question à la Municipalité est la suivante :

- doit-on considérer que le montant de cette réception se chiffre à Fr. 15'000,-- ou s'agit-il d'une erreur ?

Madame la Municipale Christiane LAYAZ :

Monsieur le Conseiller RANDIN m'a posé cette question mardi lors de notre séance de groupe. Nous avons contrôlé. Effectivement, ce montant de Fr. 7'500.- figure déjà dans la première série de compléments au budget et il convient de l'annuler dans la deuxième série.

Monsieur le Président :

Voulez-vous proposer un amendement, Monsieur le Conseiller RANDIN ?

Monsieur Roger RANDIN :

Je ne propose pas d'amendement. Je remercie Madame la Municipale de sa réponse.

Monsieur le Président :

La rectification sera donc faite.

580.3652 Subsidés aux paroisses

Madame Adine PERRET :

Au compte 580.3652, il est question de subsidés aux paroisses. Si je comprends bien le rapport de la Commission, il s'agit de louer les locaux de la Maison de Paroisse, du Pavillon de la Vilette et du Pavillon de Pierre-de-Savoie qui appartiennent aux paroisses ? Je ne

comprends pas très bien ce qu'est cette augmentation pour des locations de locaux du catéchisme.

Madame la Municipale Christiane LAYAZ :

Je vais donner plus de détails à Madame la Conseillère PERRET. Il faut savoir que, selon la législation, les communes ont l'obligation de fournir aux paroisses des locaux pour le catéchisme. Les paroisses d'Yverdon-les-Bains, qui ont entre 400 et 500 catéchumènes utilisent en partie les locaux de la Maison de Paroisse, mais ces locaux sont insuffisants. Ils louent aux Associations Pavisud et Pavillon de la Villette des locaux pour les autres séances de catéchisme, parce que maintenant, les leçons de catéchisme ne peuvent plus avoir lieu dans les salles d'écoles. Vous savez que maintenant, les leçons de catéchisme sont interactives. L'éveil des jeunes doit se faire dans un milieu plus propice qu'une salle d'école. C'est la raison pour laquelle les représentants des paroisses d'Yverdon-les-Bains se sont approchés de la Commune d'Yverdon-les-Bains pour que l'on soit en conformité avec la législation vaudoise et il appartient aux communes de prendre en charge les locations des locaux pour les leçons de catéchisme.

Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Madame Adine PERRET :

Je remercie Madame la Municipale LAYAZ de sa réponse.

Monsieur le Président :

Nous revenons à l'article 1, la discussion est toujours ouverte.

Personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 :

Madame Damaris BRASEY :

Je n'ai pas très bien compris si la remarque du Conseiller RANDIN avait été prise en compte dans les chiffres que vous venez de nous citer. Sinon, il faudrait en tenir compte et corriger.

Monsieur le Président :

La remarque de Monsieur le Conseiller RANDIN figurera dans les comptes 2001. C'est une réadaptation.

Plus personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

J'aimerais juste donner quelques explications concernant la remarque de la COFI au sujet de la démolition et de l'évacuation des constructions situées sur le terrain jouxtant le « Gîte du Passant ». Cette opération a dû être entreprise dernièrement après quelques tergiversations entre le locataire actuel et la Municipalité, mais également entre la Protection civile et la Municipalité. Je m'en tiendrai pour ma part à la première partie. Je donnerai ensuite la parole à Madame LAYAZ pour ce qui concerne la Protection civile.

Cette maison devait être démolie et les concessions à bien plaie qui sont mises à disposition sur des surfaces octroyées par la Commune fixent des règles du jeu que l'on peut bien imaginer : quand on reçoit un terrain en l'état, lorsque la concession vient à échéance, on doit remettre à la Commune le terrain en l'état, c'est-à-dire en bon état, à part quelques exceptions. Et là nous avons affaire à une exception puisque cette maison bénéficiait d'une concession avec un document datant de 1974 qui ne spécifiait pas cette cautèle. Dès lors, nous nous sommes trouvés mal pris pour exiger la remise en état, vu certaines circonstances. C'est dans cet état d'esprit que nous avons entrepris des démarches auprès de la Protection civile. Je laisse la parole à Madame LAYAZ pour qu'elle vous raconte la suite des opérations.

Madame la Municipale Christiane LAYAZ :

En complément de ce que vient de vous dire Monsieur le Syndic, la Commune s'est approchée de la régionalisation de la Protection civile pour effectuer ce travail. La régionalisation de la Protection civile a refusé. Pourquoi ? Je prends la casquette de vice-présidente de la régionalisation de la Protection civile pour vous répondre. La Protection civile estime, et à juste titre, qu'elle ne doit pas se substituer à des entreprises qui peuvent effectuer le travail. Si elle entre dans ce jeu, tous les villages de la région lui demanderont d'effectuer des travaux. La Protection civile a donc dû répondre négativement à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains.

Monsieur Raymond BROCH :

Si je me réfère au budget que l'on nous présente, l'article 2 spécifie – et je crois qu'il n'a pas été modifié pour le budget dont nous parlerons tout à l'heure – que *La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel si elles n'entraînent pas un dépassement de crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000.-*. Alors, je ne sais pas si l'année dernière, puisque je suis assez nouveau, ce n'était pas le cas, parce que je ne pense pas que dans le dicastère de la police, au compte 611.3185 Prestations de tiers, nous avons une décision

municipale du 19.07.2001 de Fr. 53'900.- en charges, crédit complémentaire. Budget : 0. Et je signale que nous n'avons pas eu de communication, contrairement à ce que précise l'article.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Ce sont effectivement des sommes qui sont supérieures à Fr. 50'000.-. Vous n'avez pas eu de communication. Ce genre d'opérations fait partie du ménage courant de la commune, dans le cadre du personnel, avec des comptes qui fluctuent de temps en temps, selon les services, où il y a plus ou moins une marge de manœuvre, parce qu'il y a plus ou moins de personnel.

En l'occurrence, du côté de la police, nous avons pu engager, parce que nous étions à la recherche de personnel supplémentaire à la police, réclamé depuis un certain temps, des policiers formés dans une autre commune du canton et qui ont postulé à Yverdon-les-Bains. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'une convention a été passée entre tous les partenaires de l'ACPMV – l'Association des polices municipales - qui consiste à payer les frais d'écologie et de formation des policiers formés dans certaines communes pour ne pas qu'il y ait de dumping dans les communes faisant partie de cette convention. Nous avons appliqué ces règles du jeu. A partir de ce moment-là, ce sont des charges liées, puisque nous avons signé cette convention, au même titre que vous avez certaines décisions, dans d'autres services, pour des sommes nettement supérieures à Fr. 50'000.-. C'est le même principe, ce sont également des charges liées et nous sommes légalement tenus de nous y conformer.

Monsieur Raymond BROCH :

Je ne suis pas tout à fait satisfait de la réponse parce que l'article 2 précise bien que lorsqu'on dépasse Fr. 50'000.-, la Municipalité, si elle ne peut pas attendre la décision du Conseil, peut au moins adresser une communication.

Plus personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances,
et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Des compléments au budget 2001 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 2'305'900.- et une augmentation des revenus de Fr. 705'000.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2.- La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

| | |
|---|-----------|
| Déficit prévu au budget 2001 | 2 404 350 |
| + augmentation des charges 1 ^{ère} série | 1 166 570 |
| - augmentation des revenus 1 ^{ère} série | - 386 320 |

| | Modification des charges. | Modifications des revenus |
|----------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| 1. Administration générale | 292 100 | |
| 2. Finances | 751 900 | |
| 3. Bâtiments et urbanisme | 381 200 | |
| 4. Travaux et environnement | 41 000 | |
| 5. Ecoles et culture | 495 100 | 449 300 |
| 6. Police | 162 200 | 255 700 |
| 7. Sécurité sociale et sports | 85 300 | |
| 8. Services industriels | 97 100 | |
| | ----- | ----- |
| Charges supplémentaires | 2 305 900 | 2 305 900 |
| Revenus supplémentaires | | 705 000 |
| | | <u>- 705 000</u> |
| Nouveau déficit présumé : | | 4 785 500 |

| |
|--|
| <p>8. ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNEE 2002 (MADAME JOSETTE FLACTION, PRESIDENTE DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTRICE)</p> |
|--|

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport Madame Josette FLACTION ne donne lecture que des conclusions de son rapport

Monsieur le Président :

Je vous prie de prendre votre budget à la page 1. Nous allons parcourir les différents comptes. Si vous souhaitez intervenir, vous voudrez bien vous manifester en levant la main. Précisez bien le numéro du compte sur lequel vous souhaitez intervenir.

Je cède tout d'abord la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Ce n'est pas dans les habitudes de la Municipalité d'intervenir sous une forme d'entrée en matière, mais j'aimerais préciser certaines choses.

Vu l'évolution politique de la Commune pour les années à venir, en tout cas la législature qui va suivre, il y a deux façons de procéder par rapport à ce budget. La première, c'est de partir du principe que ce budget a été établi conformément aux autres années avec lesquelles vous avez pu travailler lors de discussions ultérieures. Vous avez vu que c'est une opération délicate à mettre au point. Il n'y a pas eu beaucoup d'amendements, il y en a certains. C'est une façon que l'on peut envisager ce soir, avec des débats tout à fait constructifs sous certains points, bien ciblés et cela n'engage pas trop de procédures politiques.

L'autre façon de travailler, c'est de refaire le budget de la Municipalité sortante, à une centaine, comme nous le sommes ce soir. Je vous assure que c'est déjà difficile à 7 et si on se met à 100 pour faire un budget, cela va être très compliqué.

Personnellement, je favorise bien entendu la première solution qui n'empêche pas le dialogue ni le débat, bien entendu. Il faut savoir, en tout état de cause, qu'un budget est avant tout un outil de travail bien entendu indispensable à la Municipalité, que c'est une possibilité d'engager les sommes et pas une obligation. C'est aussi une chose qu'il est peut-être bon de rappeler. Nous avons la possibilité suivante, à partir d'un budget accepté par ce Conseil, c'est qu'au vu de certaines évolutions, au vu des pratiques qui vont peut-être changer par rapport à cette approche budgétaire, la future Municipalité aura tout loisir, par la première série de compléments au budget, voire la deuxième série de compléments au budget, de modifier ce budget qui sera aussi soumis à ce Conseil.

C'était peut-être pour simplifier les procédures et éviter éventuellement de longs débats, qu'il serait peut-être bon d'avoir dans d'autres circonstances, avec plus de matière, et surtout laisser l'expérience budgétaire et aussi donner cette possibilité à la future Municipalité de regarder ce budget d'un peu plus près et de l'utiliser en tant que tel.

Monsieur le Président passe en revue les différents comptes.

**1 Administration générale
130 Ressources humaines****Monsieur Charles MOUQUIN :**

Je suis surpris à la lecture du montant que représente ce poste. On m'a toujours dit que la création d'un poste RH devrait rapporter de l'argent à la Commune. Jusqu'à ce jour, je n'ai pas eu connaissance d'un bilan financier positif à ce sujet. Et d'ailleurs, quels sont les 2,7 postes ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

J'aimerais tout simplement dire que l'image que l'on se fait des ressources humaines, quelles que soient les entreprises, n'est pas celle de bénéfice acquis, notamment dans des lignes budgétaires. C'est bien plus large que cela, comme appréciation et je crois qu'une commune comme la nôtre, avec environ 320 à 330 membres du personnel mérite une certaine attention. L'expérience que nous avons entreprise avec la création de ce poste est des plus pertinentes. Je suis persuadé que la Municipalité a eu tout à gagner d'une telle opération. A l'évidence, c'est quelque chose qui doit perdurer, bien entendu, ne serait-ce que par la complexité des dossiers et parce que l'application du règlement et celle des lois devient de plus en plus stricte. A cet égard, une personne ad'hoc a toute sa raison d'être dans une entité comme la nôtre.

Pour en revenir au poste, ce que je peux dire en substance c'est que c'est certainement un service d'une part compétent et, d'autre part, qui est très bon marché à comparer avec des services Ressources humaines dans des entreprises privées, dans d'autres communes auxquelles nous avons aussi affaire avec ce domaine.

Les 2,7 postes comprennent la cheffe de service, à plein temps, deux réceptionnistes-téléphonistes-secrétaires, qui ont énormément de tâches, d'une part de secrétariat des Ressources humaines, d'autre part comme téléphonistes de l'Hôtel de Ville ; elles travaillent les deux à 50 % ce qui fait un autre 100 % ; et le dernier poste est un 70 % dévolu à Monsieur LANDRY, comme indiqué à la page 2.1. Monsieur LANDRY, conformément à l'ordonnance fédérale concernant la sécurité au travail à laquelle nous sommes astreints puisqu'elle nous est imposée officiellement depuis le début de cette année, est le chargé de sécurité pour l'ensemble de la Commune. Il est rattaché aux Ressources humaines parce que son poste est un poste horizontal, rattaché à l'un des services généraux. C'est pour cette raison qu'il est classé dans cette ligne-là du poste budgétaire.

Monsieur Charles MOUQUIN :

Je remercie Monsieur le Syndic de ses explications. Certes, elles ne m'ont pas convaincu et je refuserai ce poste.

Plus personne ne demande la parole et ce poste est accepté à une évidente majorité.

165 Expo.02
165.3011 Traitements
165.3189 Frais divers, projets

Monsieur Charles MOUQUIN :

Encore moi, ce sera la dernière fois !

Expo.02 aura lieu, tant bien que mal, et il n'est plus permis de poser des questions. Pourtant, le tiroir-caisse fonctionne bien. Sans rentrer dans les détails, deux questions s'imposent : que représentent les postes 165.3001 Traitements et 165.3189 Frais divers, projets, Fr. 373'500,- ? C'est juste pour avoir quelques explications. Merci.

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller MAIBACH a également une question à poser sur ce point du budget et je lui passe la parole.

165.3517 Boucle marchande

Monsieur Olivier MAIBACH :

Une simple question au compte 165.3517 Boucle marchande. Peut-on avoir des explications ? Que regroupe cette boucle marchande ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Concernant les postes traitements, cela correspond à 2 X 25 % d'une part, pour une secrétaire et, d'autre part, du chargé de mission et quelques frais annexes. C'est donc le minimum que l'on peut imaginer dans ce staff qui travaille depuis un certain temps et sur lequel reposent une grande partie des connaissances et de la responsabilité qu'une ville artepilage doit avoir. C'est faible, c'est renforcé aussi par du personnel occasionnel comme vous pouvez le constater au poste 165.3012 Salaires personnel occasionnel.

Concernant les Fr. 373'500,-- je laisserai mon collègue, Monsieur VON SIEBENTHAL, vous expliquer ce qu'il en est.

Concernant la question de Monsieur le Conseiller MAIBACH au sujet de cette boucle marchande à hauteur de Fr. 50'000,--, cela correspond à la prise en charge d'une partie des frais engendrés par la mise à disposition d'un parking pour pendulaires à la Plage d'Yverdon-les-Bains.

Dans un premier temps, nous avons imaginé mettre en place un parking délimité qui pouvait amener les gens de l'Artepilage du côté du centre ville, partant peut-être du principe que l'on pouvait inclure, dans cette boucle marchande, le principe même de la navette entre le parking pour pendulaires et le centre ville. Il n'en a pas été tout à fait ainsi, puisqu'on comptait sur une participation de l'Expo pour essayer de mettre en place cette boucle marchande. L'Expo n'est pas entrée en matière. Dès lors, nous avons entrepris les démarches nécessaires d'une part avec la SIC, d'autre part avec les TPYG – TRAVYS en l'occurrence - et la Commune pour mettre en place cette navette. Il est bien clair que ce projet a un coût de l'ordre de Fr.150'000.- pour la durée totale de l'Exposition nationale ; les chiffres sont en train d'être

calculés et affinés. Les personnes bénéficiaires d'un macaron pour pendulaires pourront accéder à ce parking de la Plage, moyennant la somme de Fr. 40.- par mois qui inclut la place de parc et le trajet pour se rendre au centre ville. Pour mettre en place cette opération, plusieurs organismes ont été sollicités. Nous sommes partis du principe qu'il était bon d'utiliser ce parking de la Plage à cet effet mais, bien sûr, corollaire de ceci, également au niveau des transports publics, de subventionner quelque peu cette opération exceptionnelle.

C'est pour cela que vous avez sous titre « Boucle marchande » quelque chose qui ressemble maintenant à la navette parking pour pendulaires – centre-ville.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

En ce qui concerne le compte 165.3189, il s'agit de la retranscription exacte du préavis que vous avez discuté et accepté au printemps de cette année sur des projets d'animations culturelles en ville d'Yverdon-les-Bains. Il se trouve d'ailleurs à plusieurs endroits, à ce compte-là, mais également au compte 165.3185 et vous retrouvez les recettes à la page suivante aux comptes 165.4394 et 165.4653, notamment.

Si vous vous référez à votre préavis, vous retrouvez exactement l'ensemble des éléments qui figurent dans le budget.

Une partie des projets d'animations culturelles et de l'engagement du mandataire que nous avons depuis quelque mois se trouvent également dans la première série des compléments au budget de cette année 2001.

Monsieur Olivier MAIBACH :

J'aimerais simplement remercier Monsieur le Syndic de sa réponse.

Monsieur Charles MOUQUIN :

Je remercie Monsieur le Syndic et Monsieur le Municipal VON SIEBENTHAL de leur réponse. Ils savent bien que l'on ne peut plus revenir en arrière et que l'on acceptera ce poste.

180 Transports publics

Monsieur Claude GASSER :

Au compte 180, on remarque, au budget 2002, que le poste 180.3517.05 regroupe le poste 02 navigation, 03 Yverdon-Ste-Croix et 04 CFF et le compte 180.3657, les lignes postales.

C'était les numéros du budget 2001. J'en déduis donc que les TPYG se situent dans le poste 180.3517.01 et ce poste subit une augmentation de Fr. 54'000.- par rapport au budget 2001.

Pris globalement, c'est-à-dire, pour le budget 2002, les postes 180.3517.01 plus le 180.3517.05 représentent Fr. 2'479'000.- alors qu'en 2001, les postes 180.3517.01, 02, 03, 04 plus le 180.3517 représentaient un montant de Fr. 2'211'800.-. L'augmentation est de Fr. 267'200.-. Une explication est donnée sur la page de droite, mais elle me paraît insuffisante. Puis-je en avoir d'autres ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Effectivement, cela mérite peut-être davantage d'explications que je vais m'empresser de vous donner.

C'est la chaîne de solidarité qui est en pleine fonction ici. Quand je parle de chaîne de solidarité, c'est la Confédération qui décide toute seule de glisser certains frais sur les cantons qui eux, à partir de ce moment-là, édictent des lois pour refiler ces mêmes frais du côté des communes. Nous sommes dans ce système-là avec la nouvelle loi sur les transports dans ce canton, loi qui découle de la loi fédérale. C'est aujourd'hui l'application même de cette nouvelle loi sur les transports qui a été votée dernièrement par le Grand Conseil, qui élargit le bassin auquel nous participons du côté de la Vallée de Joux, avec notamment le secteur 1 auquel nous sommes rattachés. De ce fait, avec les nouveaux calculs par rapport aux nouvelles conditions de la nouvelle loi, cela nous amène à une augmentation que je qualifierai de substantielle tout de même, comme l'a remarqué Monsieur le Conseiller, de notre participation aux transports publics Nord vaudois – Vallée de Joux.

Vous voyez qu'il y a une faible augmentation du côté des transports publics qui n'était pas soumis à cette même loi puisque nous sommes en urbain, et le reste des frais des participations aux déficits de différentes compagnies découlent eux directement de cette loi.

Voilà pourquoi il y a une différence entre l'année passée et cette année.

Monsieur Claude GASSER :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

Si le Grand Conseil décide tout à coup d'élargir le bassin, est-ce une chose acquise tacitement ou est-ce qu'on se bagarre un petit peu quand même pour essayer de sauver les vies du Nord vaudois ?

D'un côté, il y a EtaCom qui cherche à ce que les budgets soient équilibrés et de l'autre on nous prend tout de même plus Fr. 200'000.-

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Il est vrai que les sommes qui découlent des obligations nouvelles du canton du fait du glissement de la Confédération sur les cantons pour les lignes régionales imposent des prises en charge différentes, bien entendu, selon les régions. Notre région n'est pas préteritée. La plus-value générale, que l'on doit dispatcher sur les différents secteurs ne préterite pas forcément Yverdon-les-Bains avec les nouveaux critères de répartition. Je crois que, de toute façon, le jour où les bassins seront changés, cela contribuera à une nouvelle discussion au Grand Conseil, puisque les bassins seront définis, et qu'à partir de ce moment-là, il y a aura peut-être certaines choses à faire. Mais, même si on paie plus, on aurait peut-être dû payer encore plus peut-être avec les anciennes directives qui étaient en application par rapport aux nouvelles directives en vigueur maintenant, qui sont celles de la nouvelle loi sur les transports vaudois.

Monsieur Claude GASSER :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

Monsieur le Président :

S'agissant d'une simple question, nous poursuivons.

2 FINANCES
200 Comptabilité générale
200.3809 Attribution débiteurs douteux

Monsieur Daniel BURRI :

Au poste 200.3809 Attribution des débiteurs douteux, on nous explique une augmentation de Fr. 50'000.- faisant référence au contentieux, et notamment les gérances. Il y a quand même des chiffres inquiétants, parce que si on se réfère aux loyers HLM que l'on trouve en page 10, avec Fr. 1'675'000.-, c'est probablement d'ailleurs là-dessus que l'on peut imaginer qu'il y ait la plus grande part de ce contentieux, cela représente 21 % ; j'ai un petit peu de peine à penser qu'un locataire sur 5 ne payerait pas son loyer ou du moins qu'il faudrait prévoir ce type de réserves. Si on fait le raisonnement avec le patrimoine financier et que l'on ajoute Fr. 1'325'000.-, cela fait Fr. 3'000'000.- ; cela réduit la marge à 10 %, mais c'est quand même beaucoup.

On l'a dit tout à l'heure, le Syndic l'a rappelé, un budget est un outil de travail, certes, mais je trouve que la tendance n'est pas logique. Augmenter ces chiffres-là, c'est au fond se résigner à cette situation de débiteurs douteux, alors qu'il faudrait plutôt prendre des mesures propres à faire rentrer ces loyers.

Madame la Municipale Christiane LAYAZ :

La Municipalité s'est référée au rapport de révision des comptes par la Fiduciaire VISURA. C'est sur la base de ce rapport de la fiduciaire qui a fait un audit des comptes débiteurs de la Commune qui a souhaité que la Municipalité se mette à jour. Parmi ces débiteurs douteurs, il y a les débiteurs épuration échus depuis plus de 180 jours, les débiteurs collectifs échus depuis plus de 360 jours, les débiteurs SI échus depuis plus de 300 jours ; il y a également les débiteurs personnes morales, au niveau des impôts parce que, de manière générale, les impôts nous donnent des informations concernant des impôts facturés et non pas des impôts payés. Nous avons constaté qu'il y avait certains montants que nous devions amortir sinon nous n'étions plus corrects avec les montants inscrits dans nos comptes.

C'est la raison pour laquelle, il y avait, au 31 décembre 1999, à peu près une somme de Fr. 900'000.- qu'il convenait d'amortir. Sur les conseils de la fiduciaire, la Municipalité a accepté d'amortir ces montant sur 3 ans. Voilà la raison pour laquelle ce montant de Fr. 350'000.- figure dans le budget 2002. Sauf erreur, ce sera la deuxième tranche, il y en aura encore une.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Toujours sur ce même poste, 200.3809, pourquoi est-ce que l'on a mis gérance ? Parce que c'était facile de lancer une pointe au Service des gérances en lui disant cela augmente, c'est à Fr. 350'00.- alors qu'on a entendu dans les propos de Madame LAYAZ qu'il y avait beaucoup de débiteurs.

Madame la Municipale Christiane LAYAZ :

Effectivement, en plus de ce constat de la fiduciaire, nous avons également un autre constat par rapport au loyers qui ne pourront plus être encaissés et il convenait également de les amortir. Il s'agit des loyers de personnes non solvables, souvent étrangères, que la Commune doit loger et, malheureusement, les loyers ne pourront plus être récupérés et il convenait également de les amortir. Ce sont donc les Fr. 50'000.- supplémentaires, vous avez raison.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je m'excuse, mais le poste 190 a passé trop rapidement. Puis-je revenir en arrière ?

Monsieur le Président :

Plus personne ne demande la parole au compte 200. Nous revenons donc au compte 190 pour Monsieur ROMAILLER.

190 Centre informatique
190.3111 Achat mobilier et matériel

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Au point 190.3111, il y a une remarque : Upgrade Windows 2000 + licences Oracle. Je vois que déjà l'année passée, on avait Fr. 50'000.- de dépenses. J'avais proposé l'utilisation de StarOffice, ce qui avait été refusé, maintenant, on passe à Upgrade Windows 2000, je n'ai pas l'impression que ce soit une nécessité de passer systématiquement à toutes les upgrades de Windows et je me pose sérieusement la question. Il existe une commission informatique, je ne sais pas si elle s'est réunie sur ce sujet-là, mais en tout cas, j'aimerais bien quelques explications.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement, il n'est pas nécessaire d'acheter chaque fois les licences pour des nouvelles versions de logiciels. Nous ne le faisons pas, comme beaucoup et notamment les administrations publiques. Nous sommes encore à Windows 95 et nous passons à Windows 2000. Nous n'avons donc pas passé par Windows 98 et nous ne prendrons probablement pas la prochaine version pour éviter de dépenser trop, mais vous savez également que si on retient trop longtemps cette opération-là, on a des difficultés après pour obtenir des logiciels pour faire le transfert et obtenir des prix corrects. Il faut donc toujours mesurer ce qui est souhaitable sur le plan financier et valider avec ce qui est techniquement faisable dans ces cas de figure.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

J'entends bien, Monsieur VON SIEBENTHAL, mais ce que je sais aussi, c'est qu'un ordinateur qui fonctionne sous Windows 95 ne fonctionne pas automatiquement très bien sous Windows 2000. C'est un problème de matériel. Je le répète : on achète le matériel et les licences qui correspondent au matériel. Je suis un petit peu quand même surpris.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Ce qui est vrai pour les logiciels l'est également pour le matériel. Il y a tout un processus de mise à jour du matériel, d'acquisition de nouveau matériel. On le renouvelle également fréquemment : au bout de 3, 4 ou 5 ans, cela dépend surtout du type de matériel. Le matériel est renouvelé de manière à suivre l'évolution technologique. C'est clair que les logiciels actuels ne peuvent plus être utilisés sur d'anciennes machines. C'est un processus en cours, une planification est faite et, d'ailleurs, des préavis sont en cours d'élaboration pour vous être soumis l'année prochaine afin d'assurer le renouvellement correct de ce matériel en fonction aussi de l'évolution des coûts.

Monsieur le Président :

S'agissant d'une simple question, nous poursuivons.

3 BATIMENTS ET URBANISME
157 La Marive
157.4271 Recettes des locations

Monsieur Raymond BROCH :

C'est au sujet des recettes de la Marive. Nous avons au budget un montant de Fr. 220'000.- Recettes des locations, et je pense que c'est peut-être un endroit dans lequel on pourrait chercher à apporter des rentrées par rapport à l'édifice que nous avons là. J'aimerais savoir, au niveau de la promotion, quels sont les moyens que l'on a et les objectifs de la Municipalité pour développer ce poste ?

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Il existe, pour la gestion et la promotion de la Marive, une commission dite Commission de promotion et de gestion de la Marive. C'est une commission extraparlamentaire formée de l'intendant de la Marive, du directeur de l'Office du tourisme, d'un représentant des restaurateurs et hôteliers, du Service des gérances, du Service des bâtiments également et de moi-même. Cette commission a pour mission d'évoquer et de gérer tous les problèmes qui peuvent se poser en terme de gestion de cette salle, mais également et surtout cette dernière année, d'envisager des moyens pour assurer une bonne promotion de cette salle. Vous savez que cette salle a pour vocation première d'être à la disposition des sociétés locales. Elle est aussi utilisée pour des assemblées, des congrès et, dans la perspective de l'Expo.02, nous avons lancé une campagne de rafraîchissement de l'image de la Marive, puisque de nombreux congrès vont s'organiser dans la région des Trois Lacs au cours de l'Expo.02. La Marive ne répond pas entièrement aux besoins des congressistes ; elle est relativement petite et n'offre pas toutes les salles que peut proposer un centre de congrès, mais toujours est-il que nous avons refait tout le matériel de promotion de la Marive, que nous avons adressé des mailings à plusieurs centaines, voire plusieurs milliers d'entreprises en Suisse romande et Suisse allemande pour informer de l'existence de cette salle et faire en sorte que ces entreprises viennent chez nous. Cela porte ses fruits, peut-être pas autant que nous le souhaiterions, mais nous ne sommes pas encore à l'ouverture de l'Expo et nous avons encore bon espoir. C'est de cette manière-là que, grâce notamment à l'Expo, nous pourrions assurer une publicité que nous devons maintenir par la suite auprès des partenaires qui pourraient être intéressés, tout en maintenant la vocation première de la Marive qui est aussi d'être à la disposition des sociétés locales.

C'est parfois difficile d'allier et de jongler avec ces deux vocations pour la Marive.

Monsieur Raymond BROCH :

Je constate quand même que dans la promotion, on a Fr. 7'000.- au budget pour la publicité. Est-ce l'Office du tourisme qui est chargé du travail de prospection ?

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Pour la promotion que nous avons effectuée spécifiquement cette année, un budget ad'hoc a été débloqué ; il est apparu aux crédits complémentaires cette année.

Pour ce qui est de la promotion permanente, il y a le petit montant qui apparaît dans les comptes de la Marive mais, effectivement, c'est un « des produits », comme on dit dans le langage touristique, qui est vendu par l'Office du tourisme. Il faut réfléchir à une meilleure promotion de la Marive. On pourra le faire d'autant mieux par exemple si certains lots pouvaient être délocalisés dans d'autres salles en ville. Mais, cela, c'est un avenir qui s'annonce peut-être à moyen terme et, à ce moment-là, nous aurons la possibilité de mieux utiliser cette Marive pour d'autres occupations. J'ai oublié de dire que dans la Commission de promotion et de gestion de la Marive, il y a également le Président de l'Union des sociétés locale qui fait le lien justement, entre ces différentes vocations.

Monsieur Raymond BROCH :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

Monsieur le Président :

S'agissant d'une simple question, nous poursuivons.

34 Gérances 346 Bâtim. patrimoine financier

Madame Adine PERRET :

Je crois que c'était l'année dernière que la fiduciaire avait recommandé que la Municipalité fasse une estimation des bâtiments appartenant à la Commune. J'aurais aimé savoir où cela en est ?

Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Cette estimation fait actuellement l'objet d'une étude en cours au Service des bâtiments. Nous avons commencé par les bâtiments scolaires. Vous avez reçu un premier préavis pour le

Collège Pestalozzi. Un préavis pour l'ensemble des bâtiments scolaires est devisé à 14 millions pour les réfections à apporter à ces bâtiments. En ce qui concerne les autres bâtiments, l'étude est en cours.

Madame Adine PERRET :

Je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD de sa réponse et attends avec impatience de plus amples nouvelles.

4 TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT

310 Domaines

310.4232 location parcelles

Monsieur Raymond BROCH :

Au compte 310.4232 Location de parcelles – prolongations à bien-plaire : 80 parties : baux résiliés à fin 2001. Je constate une diminution des rentrées de Fr. 10'000.- pour l'année prochaine et on parle de prolongation à bien-plaire. Je pense que cela aurait été judicieux de garder au moins le même montant.

Y a t-il une explication à cette diminution de Fr. 10'000.- ?

Monsieur le Municipal Gustave MILLASSON :

Oui, il y a une explication. Ces baux ont été annulés, du moins non renouvelés pour la fin de cette année, du moins en ce qui concerne ceux qui se trouvent au-delà du point X, puisque, comme vous le savez, il y a un projet de centre national de ski nautique. Par conséquent, il s'agissait soit de sous-estimer, soit de se dire que l'on pouvait quand même, pendant au moins une année, louer ces terrains à des prix quand même conséquents. Nous sommes allés jusqu'à la fin de l'année car on ne savait pas très exactement à quel niveau nous allions nous situer. Etant donné que les baux étaient supprimés, on aurait pu imaginer, effectivement, que les maraîchers jouent à la baisse. C'est pour cela que nous avons été prudents de Fr. 10'000.-. Je peux vous rassurer, on va se retrouver à peu près au même chiffre à l'heure actuelle avec la négociation.

Monsieur Raymond BROCH :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

5 ECOLES
51 Enseignement primaire
516 Enseignement parascolaire EP

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je constate une augmentation, par rapport au budget 2001, à ce poste globalement de Fr. 90'000.-, soit 35 % d'augmentation, ceci alors que le budget 2001 était déjà supérieur aux comptes 2000 de près de Fr. 60'000.-. Cette inflation m'inquiète.

Information nous est donnée que dans les comptes 516.3662.10 et 516.3662.20 « Ecole à la montagne » est comprise l'entrée pour les élèves à l'Expo.02.

Si j'approuve la décision de la Municipalité de permettre à tous les écoliers d'aller un jour à l'Expo, je ne comprends pas pourquoi le poste 516.3189.01 « Spectacles » reste malgré tout, avec le même montant de plus de Fr. 30'000.-. En effet, le divertissement offert pour une journée entière à l'Expo me semble largement compenser les 4 spectacles que la Commune sponsorise habituellement.

Même en cette période de cadeaux, l'état des finances communales ne nous permet pas d'offrir le dessert et le pousse-café.

Je vous propose donc, non pas de supprimer totalement un de ces postes, mais de soit :

- réduire le poste « Spectacles » de moitié, donc de ramener le poste 516.3189.01 à Fr. 15'000.-, soit
- demander une participation aux enfants pour leur entrée à l'Expo, une participation d'un tiers me semble raisonnable, soit Fr. 8.- par élève, ce qui donnerait aux postes 516.3662.10 et 516.3662.20 environ Fr. 20'000.- chacun.

Monsieur le Président :

Monsieur le Conseiller ROMAILLER, pourriez-vous proposer un amendement à la fois, s'il vous plaît. Vous dites : soit l'un, soit l'autre. Proposez un des deux pour que l'on puisse se prononcer.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je propose de réduire le poste « Spectacles » de moitié, donc de ramener le poste 516.3189.01 à Fr. 15'000.-.

Monsieur le Président :

Nous sommes donc en présence d'un amendement à ce compte 516.3189.01.

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :**

Tout d'abord de manière générale, si le poste 516 augmente de la sorte, c'est en particulier par la dotation en personnel de la Broquine qui voit son budget augmenter de manière importante.

Ensuite, en ce qui concerne les propositions et les remarques faites par Monsieur le Conseiller ROMAILLER. Au sujet de la participation communale à la course d'école, je vous rappelle qu'elle a été supprimée il y a quelques années. Nous l'avons réintroduite exceptionnellement pour l'année 2002 pour permettre aux enfants yverdonnois de profiter de l'offre qui est faite par l'Expo.02 de bénéficier d'un billet à Fr. 48.-, transport compris, leur permettant d'accéder à n'importe quel artepilage, au choix pendant cette journée-là. Les enfants des classes vaudoises pourront également bénéficier d'une journée gratuite sur l'un des sites de l'Exposition nationale. Cela leur permettra d'aller deux fois à l'Expo ce qui paraît quand même logique dans la mesure où le canton et l'un des cantons organisateurs de cette exposition nationale. Sur ces Fr. 48.- la Commune va mettre Fr. 24.-. Les élèves vont déjà payer Fr. 24.- pour pouvoir se rendre sur un artepilage pendant cette période-là. Il n'y a pas lieu de diminuer encore la subvention de la Commune si l'on souhaite aller dans ce sens-là, puisque le 50 % est déjà pris en charge par les enfants.

Maintenant, vous faites un amalgame entre un compte qui concerne les spectacles et un compte qui concerne une course d'école. Ils n'ont rien à voir l'un avec l'autre, Monsieur ROMAILLER.

Les spectacles que nous présentons aux enfants au cours de l'année sont déjà réservés pour l'année 2002. Il serait donc difficile de revenir sur le budget bien que cela soit toujours possible. Nous ferions la balance l'année suivante. Ces spectacles ont une autre vocation qu'une course d'école. Il s'agit de spectacles culturels, d'une part, mais aussi éducatifs pour une grande part. Nous ne voyons donc pas pourquoi il faudrait supprimer une prestation que nous considérons comme pédagogique au même titre que l'enseignement, pour une course d'école qui sera certainement très instructive pour les enfants, mais qui reste une course d'école.

Je vous propose donc de rejeter cet amendement.

Plus personne ne demande la parole et cet amendement est refusé à une évidente majorité.

La discussion est toujours ouverte au compte 516 : personne ne demande la parole sur le compte 516 tel que proposé par la Municipalité. Il est accepté à une évidente majorité.

6 POLICE

613 Parcs

613.4272 Parcomètres

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Au compte 613.4272, plus Fr. 245'000.- pour les parkings. Ce sera la carte de visite pour les gens qui viendront visiter l'Arteplage pour l'Expo.02, c'est pas mal, mais je demande si cela ne cache pas quelque chose ? On va quand même engager du personnel pour contrôler ces parcomètres. Est-ce qu'ils sont camouflés dans les comptes en général ou bien est-ce que ces braves gens vont travailler jour et nuit pour relever les compteurs ?

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

Evidemment, c'est une estimation. Les tarifs ont été revus. L'expérience nous démontre aussi que les recettes des parcomètres augmentent d'année en année avec un personnel stable – plus ou moins un selon les cas - mais nous n'avons pas prévu d'engager spécialement du monde pour contrôler ces parcomètres.

Monsieur Jacques LEVAILLANT :

J'aimerais juste relever que Monsieur le Municipal vient de nous dire que le personnel est stable à plus ou moins 1, mais on nous dit, en page 32.1 qu'il n'y a qu'un seul poste, alors plus ou moins un, cela ne veut dire rien.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Cette augmentation vient du fait que pour l'année prochaine - vous étiez présents à la séance d'information au Théâtre Benno Besson, dernièrement, le 26 novembre - nous avons mis en évidence les principes que nous allons édicter pour le parcage en ville d'Yverdon pendant l'année prochaine, à titre exceptionnel. Il est vrai que rien ne changera pour les Yverdonnois quant à l'utilisation des parkings actuels. Les parcomètres seront utilisables selon les mêmes horaires pour ce qui concerne leur utilisation payante. Par contre, pour les autres utilisateurs, les parcomètres seront payants le dimanche et jusqu'à 22 h 00 la semaine pour éviter justement que l'on se fasse squatter les places de parc au centre-ville qui est effectivement le poumon commercial d'Yverdon-les-Bains et que l'on évite d'avoir du tourisme de l'Exposition nationale qui n'a rien à faire sur ces places qui doivent être ventilées d'une manière constante. C'est pour cela que nous avons augmenté les plages horaire pour ceux qui

n'ont rien à faire dans ce cadre-là. Tous ceux qui seront au bénéfice d'un macaron habitant pourront bénéficier de la situation comme nous la connaissons aujourd'hui.

Il est bien clair que d'autres utilisateurs viendront dans ces plages horaires, notamment le dimanche, et qu'ils devront payer. C'est aussi à cet effet que nous avons imaginé l'augmentation du poste parcomètres.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Syndic de sa réponse.

615 sécurité scolaire

Madame Fabienne GOGNIAT LOOS :

Je constate avec plaisir que ce point du budget a gardé la même ampleur que d'ordinaire, mais cela me laisse quand même sceptique. En effet, je me suis laissé dire que le policier préposé à la sécurité routière serait réquisitionné à d'autres tâches pendant la période d'Expo.02 et ne serait donc pas à même de dispenser l'entier de son enseignement habituel, entre autres, au Jardin de circulation, en mai - juin et en septembre - octobre.

Il semble que cette mesure touche entre autres les élèves de 4^{ème} primaire qui seront appelés, dès l'année prochaine, à changer de collège et donc souvent à faire des trajets à vélo. Il me semble en conséquence qu'une à deux périodes d'exercices pratiques au Jardin de circulation ne seraient pas de trop avant de les lâcher pour de bon dans la circulation.

Ma question est simple : qu'en est-il exactement ?

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Effectivement, l'appointé ANGELOZ, qui s'occupe de ces cours de sensibilisation routière auprès des écoles, sera appelé à d'autres tâches pendant la période de l'Expo, comme tout le corps de police qui sera réquisitionné pour assurer la sécurité en ville et l'accueil des visiteurs dans notre région. Donc, pendant cette période-là, il y aura moins, voire pas de cours de sécurité routière dans les écoles. Nous avons naturellement été inquiétés par cette situation parce que, comme vous, nous savons que les élèves qui passent au secondaire doivent commencer à bouger en ville et donc doivent apprendre les règles de circulation élémentaires. Nous avons demandé que la police réorganise ses cours sur la circulation routière d'une autre manière dans la courante de l'année, de manière à ce que tous les cours qui devaient être donnés au Jardin de circulation notamment le soient avant l'ouverture de l'Expo. Il y aura donc une concentration de ces cours avant l'ouverture de l'Expo de manière à ce que tous les élèves qui doivent être formés pour savoir comment rouler en ville puissent l'être avant d'entrer en 5^{ème} année.

Madame Fabienne GOGNIAT LOOS :

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse.

615.3141 Entretien Jardin de circulation**Monsieur Jean-Daniel CHAPERON :**

Mon intervention porte sur le compte 615.3141 Entretien Jardin de circulation.

En regardant les commentaires pour ce compte, je me pose la question sur le bien-fondé de ces réfections, à savoir : la barrière et la piste du Jardin de circulation.

En effet, après Expo.02, nous aurons à plancher sur la deuxième étape du Camping des Iris, avec le réaménagement du secteur de l'ancien terrain de sport, ainsi que sur l'affectation de l'ancien hippodrome.

Ne pourrait-on pas repousser ces travaux à 2003, dans le but de se laisser une marge de manœuvre pour une occupation éventuelle de ce site par le camping et envisager un déplacement du Jardin de circulation dans un endroit plus adéquat ?

Ma question à la Municipalité est donc la suivante :

- Avez-vous pensé à cette possibilité ?

Si ce n'est pas le cas, je proposerai donc un renvoi de ces travaux à 2003 pour les motifs cités précédemment et ainsi se laisser une marge de manœuvre que nous n'aurions plus si ces travaux étaient effectués en 2002.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Non, Monsieur le Conseiller, nous n'avons pas réfléchi à déplacer le Jardin de circulation. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il donne entière satisfaction à cet endroit. Il n'a jamais été dans le but de la Municipalité, même de par le fait d'augmenter certaines possibilités du camping sur l'ancien terrain de sport des Iris, de déplacer, à un moment donné, cet équipement.

Cet équipement est au bon endroit, d'une part parce qu'il est aussi utilisé en dehors des heures comme place de jeux, mais également utilisé comme place de jeux par les enfants qui sont au camping ; comme c'est pendant les vacances, il est libre.

Il faut savoir que reconstruire un tel équipement ailleurs reviendrait très cher. Nous avons d'autres priorités en matière de dépenses dans cette ville. Il faudrait refaire complètement la signalisation lumineuse qui est en fonction là-bas. Même si elle est obsolète, elle est encore utilisable. Il faut savoir que si on met une installation de signalisation lumineuse, c'est la même qu'une installation tout à fait normale, à échelle réduite mais les capteurs sont les mêmes. Les dispositifs sont exactement les mêmes. Cela coûterait vraiment très cher que de déplacer le Jardin de circulation. Personnellement, je préconise de l'entretenir et de ne pas le laisser partir en désuétude. Il faut vraiment l'entretenir tel que nous le préconisons.

Je vous invite donc à repousser cet amendement.

Monsieur Jean-Daniel CHAPERON :

Je remercie Monsieur le Syndic pour sa réponse.

Monsieur le Président :

Déposez-vous un amendement formel, Monsieur le Conseiller CHAPERON et si oui, pour quel montant précisément ?

Monsieur Jean-Daniel CHAPERON :

Le montant, c'est Fr. 18'000.- à supprimer du compte 615.3141 et de porter la somme à zéro.

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par Monsieur Jean-Daniel CHAPERON :

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je ne comprends pas très bien la barrière. Je croyais que cet endroit était le plus souvent ouvert. Quels sont les besoins de refaire cette barrière ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Cette barrière sert justement à éviter que les petits enfants qui se trouvent au Jardin de circulation puissent partir, comme cela, malgré la surveillance. C'est pour cette raison que les barrières sont fermées quand il y a des enfants à l'intérieur. C'est aussi fait, lorsqu'il y a des possibilités de mettre ce Jardin de circulation à disposition comme place de jeux, à un moment donné. C'est accessible. C'est pour cela que nous avons mis des barrières tout autour. C'est vraiment, pour les petits qui vont dans le secteur, une sécurité supplémentaire.

Plus personne ne demande la parole et cet amendement est refusé à une évidente majorité

La discussion est toujours ouverte sur le compte 615, tel que proposé par la Municipalité : plus personne ne demande la parole et le compte 615, tel que proposé par la Municipalité, est accepté à une évidente majorité.

616 Amendes 616.4370 Amendes

Monsieur Bart Wind :

Ce n'est pas la première fois que j'interviens sur le compte 616.4370 Amendes. Cette année, il y a un petit commentaire en plus. On augmente de Fr. 100'000.- à peu près le budget des amendes, pour l'Expo.02. Je trouve que ce n'est pas particulièrement subtil en prévision des touristes qui vont venir de loin pendant l'Expo. Je dirais que c'est le contraire : en prévision d'Expo.02, il faudra faire preuve d'une tolérance particulière et il ne faudrait surtout pas que des gens qui viennent à l'Expo repartent avec un petit souvenir rose d'Yverdon. Je trouverais cela vraiment dommage. A mon sens, il faudrait donner un signal politique à nos agents de police en leur demandant de ne pas faire trop de pression systématique cette année-là. Mon amendement consisterait à baisser ce poste à Fr. 800'000.- au lieu de Fr. 900'000.-, montant prévu pour les amendes d'ordres.

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par Monsieur Bart WIND :

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

C'est pratiquement chaque année que nous nous retrouvons face à face, Monsieur le Conseiller, nous sommes pratiquement sur traitement de texte les deux. Pour moi, c'est la dernière fois, vous avez raison.

Concernant cette opération d'amendes d'ordre, nous allons nous retrouver avec environ 2 millions de visiteurs ; 40 % vont venir en voiture. Vous imaginez bien qu'il y aura certains automobilistes qui vont tenter de venir se parquer en ville et qui, bien évidemment, s'ils veulent aller visiter l'Arteplage, vont devoir transgresser les règles du jeu que l'on va mettre en place pour tout de même donner la possibilité aux gens d'Yverdon-les-Bains et de la région de vivre normalement cette période de l'Exposition nationale. Bien sûr qu'il y aura une certaine forme de tolérance. Je crois que la réalité nous le démontrera. Il faut que ce soit aussi une forme d'accueil.

Par contre, je doute que les visiteurs de l'Expo, qu'ils viennent du Tessin ou des Grisons, aient sous les yeux le budget de la Commune d'Yverdon où ils voient une augmentation de Fr. 100'000.-. La réalité résidera dans le fait que nous devons sévir face à la recrudescence de voitures parkées à des endroits où elles n'auront rien à y faire, avec une certaine subtilité, comme vous y faites allusion, vous avez raison également.

Monsieur Bart Wind :

Merci pour votre réponse. Alors, peut-être que les Tessinois et les personnes des Grisons n'auront pas le budget d'Yverdon-les-Bains sous les yeux mais, par contre, je pense le Municipal de police et le commissaire aussi, et certains agents de police auront connaissance de ce budget, et mon but est de donner un signal à ces gens-là, au commissaire de police et aux agents du terrain en disant que ce n'est pas pour nous qu'il faut encaisser cet argent. Alors, faites comme vous avez l'habitude de faire, mais nous, Conseillers communaux, nous ne mettons pas la pression. S'ils encaissent plus que les Fr. 800'000.- que je propose, on ne va pas protester, mais ce n'est pas nous qui mettrons la pression.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Je veux vous rassurer, Monsieur le Conseiller WIND, ce n'est pas le Conseil communal qui met la pression sur la police pour mettre des amendes, d'autres personnes s'en chargent, si besoin est. Malheureusement, les gens continuent à transgresser certaines règles du jeu ; c'est comme cela et on ne va pas changer les choses du jour au lendemain.

C'est comme je vous l'ai dit en préambule : s'il y a une approche différente, je crois qu'il faut laisser la prochaine Municipalité voir comment elle veut appliquer cette forme-là, et puis revenir devant ce Conseil avec une modification complémentaire en première ou deuxième série. Je crois que c'est peut-être plus utile que d'intervenir aujourd'hui.

Monsieur Bart Wind :

Merci, Monsieur le Syndic. Je maintiens quand même mon amendement, en prévision de la prochaine Municipalité.

Plus personne ne demande la parole et cet amendement est refusé à une évidente majorité.

La discussion est toujours ouverte au compte 616 tel que proposé par la Municipalité : personne ne demande la parole et le compte 616 Amendes, tel que proposé par la Municipalité, est accepté à une évidente majorité.

680 Militaires et stand**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

En 2002, on pourra encore tirer à Yverdon-les-Bains ? Il semblait que l'on devait faire absolument des réparations pour un montant de Fr. 70'000.-. Peut-on me renseigner, s'il vous plaît ?

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

Actuellement, une réflexion se fait à ce niveau-là et vous serez probablement nantis d'un préavis, assez rapidement, concernant des travaux urgents à faire au stand. Pour l'instant, la réflexion est en cours et elle débouchera certainement sur un préavis au Conseil communal.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Municipal. Donc, on pourra toujours tirer des coups de feu !

**7 SECURITE SOCIALE
159 Jeunesse
159.3653 Subvention à AJYR**

Mademoiselle Claudine GIROUD :

J'aimerais, au point 159.3653, proposer un amendement de Fr. 29'000.- supplémentaires. Ce poste couvre la subvention à AJYR. Pour que la Commune puisse proposer le renforcement de l'équipe de l'éducateur de rue, Monsieur Mehdi MESSADI, ces 10 % d'augmentation autorisés sont nécessaires maintenant, tout de suite, dans l'attente du financement éventuel par la Régionalisation de l'action sociale (RAS).

Madame Damaris BRASEY :

Exactement sur le même point, je demande également que l'on augmente ce poste. Si on veut un deuxième éducateur de rue, il me semble qu'il faudrait un minimum de Fr. 30'000.-. Une fois n'est pas coutume, je demande que l'on dépense un peu plus dans le budget.

Monsieur le Président :

Si j'ai bien compris, vous demandez de passer de Fr. 290'000.- à Fr. 319'000.- pour ce point du budget portant sur la subvention à AJYR.

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par Mademoiselle Claudine GIROUD :**Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :**

Si on se réfère au préavis 26 que nous avons traité lors de la dernière séance, il était prévu que la Municipalité vienne, l'an prochain, par voie de crédit complémentaire, avec Fr. 25'000.- ou Fr. 30'000.- pour faire en sorte qu'AJYR aie la possibilité d'ouvrir le Check Point d'une autre

manière, à étudier encore, probablement pour un suivi et une ouverture estivale. Là, c'est autre chose. J'ai bien compris l'amendement proposé par Madame la Conseillère GIROUD et appuyé par Madame la Conseillère BRASEY mais, Fr. 29'000.-, cela me paraît trop peu. Si on se réfère, encore une fois, au préavis N° 26, on se rend très bien compte, au vu des chiffres figurant dans ce préavis, qu'un poste d'éducateur ou éducatrice se chiffre entre Fr. 90'000.- à Fr. 100'000.-. Je vous avais dit la dernière fois que la voie choisie par la Municipalité était celle de la Régionalisation de l'action sociale et on le sait, par le jeu de la péréquation, du nombre d'habitants que, de toute manière, la moitié de ce montant sera pris en charge par Yverdon-les-Bains. La moitié de Fr. 90'000.- ou Fr. 100'000.-, cela ferait Fr. 50'000.-. Si vous voulez que ce poste augmente, il faut donner les moyens à AJYR d'engager véritablement un éducateur ou une éducatrice de rue. Voilà pour le premier point.

Deuxièmement, ce soir, vous me donnez l'opportunité, Madame la Conseillère GIROUD, de vous dire la chose suivante : on peut imaginer que ce soir, le Conseil communal augmente ce montant-là. On peut imaginer aussi qu'en attendant, AJYR engage une personne connue de l'association pour y avoir travaillé il y a deux ans. J'ai reçu un coup de téléphone, il y a quelques heures, à 19 h 00, l'ORP propose une personne, qui est psychothérapeute, qui a travaillé à AJYR il y a deux ans et qui est prête à reprendre temporairement, pendant 6 mois, le poste d'éducatrice de rue pour venir épauler Mehdi MESSADI.

C'est une opportunité qui ne coûtera rien : ni à la Régionalisation de l'action sociale, ni à la Commune. Je crois qu'il faut la saisir, c'est de la compétence d'AJYR d'accepter cette proposition. Ce soir, je n'ai pas consulté mes collègues de la Municipalité, mais je laisse le Conseil communal accepter ou non cet amendement et qui servira, s'il est maintenu, à Fr. 29'000.-, essentiellement à l'ouverture estivale du Check Point mais pas à l'engagement d'un éducateur.

Monsieur Christian PAULI :

Les 10 % ne tombent pas du ciel. En fin de compte, le règlement de notre Conseil est absolument clair à son article 96, et cela équivaut à la compétence que nous avons ce soir. Si on avait pu mettre 20 %, nous aurions proposé davantage. Nous aurions proposé une somme effectivement mieux adaptée aux besoins tels qu'ils se font sentir aujourd'hui. On a droit à 10 %, on propose 10 % en faisant confiance qu'ils seront utilisés du mieux possible, tout en sachant que ce n'est pas encore suffisant. Merci.

Plus personne ne demande la parole et cet amendement est accepté par **42 OUI** contre **24 NON**.

Monsieur le Président :

La discussion est toujours ouverte sur le compte 159 amendé. Nous arrivons à Fr. 412'000.- pour ce compte 159 Jeunesse.

Plus personne ne demande la parole et le compte 159 amendé est accepté à une évidente majorité.

170 Sports **170.3653.08 Subv. concierge tribunes stade**

Monsieur Raymond BROCH :

Au compte 170.3653.08, pourrais-je avoir une explication concernant le cahier des charges du concierge pour les tribunes du stade ?

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

C'est Yverdon-Sports qui engage le concierge des tribunes du stade. C'est donc Yverdon-Sports qui établit le cahier des charges. Ici, vous allez accepter, comme vous l'avez fait certainement précédemment, Fr. 40'000.- qui représentent une subvention pour le salaire de ce concierge. En effet, cette tribune du stade nous appartient. Il n'y a pas de fonctionnaires communaux pour l'entretenir et je crois que c'est historique, il y a quelques décennies de cela maintenant que la Municipalité avait décidé de subventionner Yverdon-Sports pour l'engagement, par ce club, d'un concierge à mi-temps.

Monsieur Raymond BROCH :

Je suis un peu perplexe quand j'entends cette réponse, parce qu'il y a deux tribunes. Je ne sais pas si la nouvelle tribune appartient à la Commune. On me souffle que non.

Personnellement, j'ai un amendement à déposer, parce que je trouve qu'il n'est pas normal, vis-à-vis des autres sociétés, de payer la conciergerie des tribunes du stade.

J'aime le football, j'en ai fait, mais je trouve que cette subvention n'est pas normale. La situation financière de la Commune n'est pas très saine et je dépose un amendement de purement et simplement supprimer les Fr. 40'000.- de ce poste.

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par Monsieur Raymond BROCH :

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Nous avons beaucoup de salle de gym, dans notre commune. Les concierges sont des employés communaux. Ils nettoient les salles après le passage des sociétés locales. Il y a environ 60 sociétés sportives à Yverdon qui bénéficient du travail des concierges communaux. Je crois que, par équité, nous avons adopté le même régime pour Yverdon-Sports puisque nous

n'avons pas de concierge, je le répète, sur le stade. En plus, ce montant est conventionné avec Yverdon-Sports. Cela veut dire que si vous maintenez votre amendement, il faudra à un moment donné que cette convention change, mais elle ne peut pas changer du jour au lendemain.

Monsieur Yves RICHARD :

Je n'ai rien contre le fait que la Commune paie un concierge pour l'entretien des tribunes du stade. J'aimerais cependant rappeler à Monsieur FORESTIER que les sociétés paient les concierges après aussi.

Monsieur Roland FAVRE :

Je crois que c'est une plaisanterie, cela. Les concierges sont payés par une petite indemnité, un émolument qu'on leur donne, entre Fr. 2.- et Fr. 5.-, mais il ne faut pas oublier que les concierges, s'ils n'avaient pas les sociétés pour occuper les salles de gym, cela leur permettrait, après le nettoyage des classes, entre 18 h 00 et 19 h 00, de finir leur travail et le matin de ne pas avoir besoin de se lever à 6 heures pour commencer leur travail. Il faut quand même garder les proportions.

Monsieur Yves RICHARD :

Je me suis peut-être mal exprimé en disant que l'on paie les concierges, ce n'est pas vrai, c'est toujours la Commune qui paie les concierges mais, malgré tout, nous versons chaque année une certaine somme aux concierges.

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Je ne veux pas insister mais, effectivement, c'est bien la Commune qui paie les concierges, Monsieur RICHARD a absolument raison. Les sociétés donnent environ Fr. 4.- par heure pour le concierge. C'est une petite gratification pour inconvénients de service, mais pas un paiement de salaire.

Monsieur Raymond BROCH :

Je pense qu'Yverdon-Sports, qui engage la personne et qui engage d'autres personnes dans son staff, par exemple des entraîneurs, puisque c'est devenu relativement conséquent, doit pouvoir ménager le temps d'une personne pour faire ce travail au sein de sa propre association ou société.

Monsieur Robert FAVRE :

Il y a peut-être un manque de précision dans cette subvention aux tribunes du stade dans le sens que le concierge nettoie également les vestiaires. Je pense qu'il faudrait quand même considérer la chose dans ce sens. Je rappelle également qu'il y a quand même 400 juniors à Yverdon. Je crois qu'il faut garder la tête sur les épaules.

Plus personne ne demande la parole et cet amendement est refusé à une nette majorité.

170.4904 Utilisation interne installations**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Concernant le compte 170.4904 Utilisation interne installations, dans la remarque de la page 37.1, à droite, on lit : *Utilisation Piscine / Patinoire par les écoles (redéfinition de la méthode de calcul) / Pas d'USY en 2002* – on sait que l'USY va s'entraîner un petit peu ailleurs, du côté des Isles. Ma question est donc la suivante : on perd Fr. 200'000.-. Est-ce que Madame Expo nous rembourse ces Fr. 200'000.- ?

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Je ne crois pas que Madame Expo va nous rembourser quoi que ce soit. C'est une imputation interne. Effectivement, vous êtes bien renseigné : ce sont les écoles qui versent au Service des sports un montant qui, l'année passée, était proche de deux millions, puisque l'utilisation de l'USY était aussi comprise. L'USY est aujourd'hui occupée par l'Expo, il n'y a donc pas de raison de verser autant mais, en fait, c'est de l'argent qui ne sort pas de la Commune. C'est une imputation interne. Cela ne va rien changer au budget.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Expo paie tout de même quelque chose : elle paie tous les « désagréments » dus au déplacement des équipes pour d'autres possibilités d'utilisations de patinoires à l'extérieur et de terrains de sport également. C'est vrai que c'est une juste compensation. Elle n'est peut-être pas assez élevée pour certains clubs mais je crois que tous les clubs qui ont eu affaire avec l'Expo ont réussi à trouver un excellent compromis pour la saison 02, en espérant que tout soit remis en ordre pour 03.

Monsieur le Président :

S'agissant d'une simple question, nous poursuivons.

71 Service social
710 Service social communal
710.3193.01 Aides et cotisations à des associations

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

J'aimerais apporter un amendement au compte N° 710.3193.01 Aides et cotisations à des associations.

En effet, apparaissent dans ce compte des aides et subventions occasionnelles octroyées à diverses associations oeuvrant pour le bien général.

Dans ce cadre, je propose d'augmenter ce poste de Fr. 2000.- en faveur de l'association BASIC.

BASIC est plus précisément le Bureau pour Aide, Soutien, Information et Contact du Nord vaudois. Sa permanence est ouverte tous les jours, depuis décembre 2000, de 08 h 30 à 11 h 30 à la maison des Associations « Rive-Gauche ».

BASIC est une association privée, gérée par des bénévoles. Elle vit de ses cotisations et d'aides privées. En cette fin d'année, l'association travaille activement à rechercher des Fonds pour équilibrer le budget 2002.

Le travail de BASIC consiste à venir en aide à des personnes au chômage ou rencontrant des difficultés, par un accueil attentif, un soutien administratif : rédaction de lettres, demandes diverses, établissement d'un curriculum, rédaction d'offres d'emploi.

Le 80% des personnes venant demander des services à BASIC sont envoyées par l'ORP ou par les services sociaux de la ville d'Yverdon-les-Bains. Les clients sont de tout âge, autant de nationalité suisse qu'étrangères. La permanence est sollicitée en moyenne une dizaine de fois par semaine. Les services de BASIC sont gratuits, l'association l'a voulu ainsi, car l'aide apportée l'est essentiellement à une population précarisée et marginalisée.

Il n'est pas inutile de rappeler ici que toute une frange de notre population a d'énormes difficultés à aborder et maîtriser les démarches administratives ou écrites. Si les services sociaux en place dans nos communes peuvent apporter une aide dans ce sens, ils ne peuvent faire face à l'ampleur des demandes et s'appuient aisément sur des aides et services bénévoles.

La mission de BASIC est essentielle pour lutter contre l'exclusion sociale et palier aux limites de nos administrations.

Je vous demande dès lors d'accepter une augmentation de Fr. 2000.- au compte 710.3193.01 en faveur de l'association susmentionnée et vous remercie de votre soutien.

Monsieur le Président :

Concernant votre amendement, Madame la Conseillère GIORGIATTI SUTTERLET, je me dois d'intervenir selon l'article 96 de notre règlement qui nous avait d'ailleurs été soufflé par Monsieur le Conseiller PAULI. Nous ne pouvons pas augmenter de plus de 10 % les postes avant que la Municipalité et la Commission des finances se soient prononcées. Vous pouvez faire une proposition de vœu pour la prochaine Municipalité ou alors de passer de Fr. 2'000.- à Fr. 800.-. Sous sa forme actuelle, votre amendement n'est pas recevable.

Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je passerai donc à Fr. 800.- et je formule un vœu pour une augmentation dans ce sens à la prochaine Municipalité.

Monsieur le Président :

Nous sommes donc en présence d'un amendement pour augmenter ce poste 710.3193.01 de Fr. 800.-.

La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Madame GIORGIATTI SUTTERLET est bien renseignée. BASIC est une association qui vient en aide à des personnes qui ont des difficultés à entamer des démarches administratives. Ses membres font un travail formidable. Ils ont une très bonne collaboration avec les services sociaux, bien entendu. Ils ont un suivi qui est peut-être plus personnel que celui que peuvent donner les services sociaux. C'est une approche différente, peut-être un peu moins rébarbative.

Je soutiens l'amendement de Madame la Conseillère GIORGIATTI SUTTERLET. Néanmoins, on pourrait imaginer que la Municipalité s'engage à revenir par le biais des crédits complémentaires pour la somme de Fr. 2'000.- l'année prochaine.

Plus personne ne demande la parole et cet amendement est accepté à une évidente majorité.

710.3655.19 Sleep-in (accueil de nuit)

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLE :

Au compte 710.3655.19 et on passe à la page suivante 38.1 Subvention pour couvrir partiellement frais de fonctionnement centre d'accueil de nuit pour les sans domiciles fixes – excusez mon anglais « Sleep-in » (accueil de nuit), j'ai une question pour le Municipal des services sociaux :

- est-ce que la RAS participe à cette action ?

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Le « Sleep-in » ne fait pas partie des buts optionnels de la RAS. Ce lieu d'accueil pour personnes en difficultés – je crois que vous étiez intervenus lors d'une précédente séance du Conseil communal en faisant allusion que nous avions d'urgence besoin de ce lieu-là – et le montage financier de l'opération, qui serait d'environ Fr. 200'000.- par année, c'est une subvention communale, celle que vous allez certainement accepter tout à l'heure, ce sont des clients, des bénéficiaires qui vont aussi payer Fr. 5.- la nuit, c'est aussi une mesure de la Table ronde, réallocation, et c'est aussi Caritas, pour l'essentiel, qui s'occupe du financement. Ce n'est donc pas un but optionnel de la RAS.

Madame Monique MÜLLER :

Une simple précision : RAS, etc. Au compte 710.3193.03, c'est bien contribution au GRAAP ? C'est bien cela ?

Monsieur le Municipal Charles FORESTIER :

Effectivement, il manque un « R ».

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Nous vous devons tout de même une explication sur le fait que nous n'avons pas porté, au budget 2002, en l'état actuel du dossier, la somme qui sera une obligation pour la Commune : le supplément pour la facture sociale. Vous savez que le Grand Conseil a décidé, la semaine passée, en troisième et définitif débat, de porter la quote-part de participation à la facture sociale des communes de 33 à 40 %, et cela dès l'année 2002. La facture qui en découlera sera de l'ordre d'environ Fr. 700'000.- dont il faudra tenir compte pour la première série des compléments au budget. Nous ne pouvions pas mettre cette somme, ni la proposer ce soir à ce Conseil ou de votre côté par voie d'amendement, parce que nous n'avons pas reçu les décisions définitives.

Lorsque nous aurons la facture à disposition, je pense qu'il sera de bon ton de l'indiquer peut-être par voie de communication, Monsieur le Conseiller BROCH. Vu la somme, cela vaudra certainement la peine, et les explications inhérentes au principe de fonctionnement de la répartition de la facture sociale, parce que c'est assez compliqué. Je ne vais pas développer cela plus longtemps ce soir.

Monsieur Raymond BROCH :

Monsieur le Syndic, je veux quand même vous répondre : ce n'est pas moi qui fais la différence pour la Municipalité

Monsieur le Président :

La discussion n'étant plus demandée, nous allons voter ce compte 710 Service social communal, tel que vous l'avez amendé, à savoir, au charges : **Fr. 3'771'800.-**.

Résultat du vote : ce compte amendé est accepté à une évidente majorité.

Nous revenons au tableau comparatif avec la récapitulation que je vais vous lire, en tenant compte des amendements acceptés.

| R é c a p i t u l a t i o n | | |
|--|--------------------|------------------|
| | Budget 2002 | |
| | Charges | Revenus |
| Administration générale | 8 138 400 | 1 055 700 |
| Finances | 42 500 450 | 85 875 750 |
| Bâtiments et urbanisme | 17 831 200 | 5 937 350 |
| Travaux et environnement | 17 512 450 | 3 862 900 |
| Ecoles et culture | 11 073 000 | 6 131 300 |
| Police | 12 387 500 | 6 599 700 |
| Sécurité sociale et sports amendé | 10 866 200 | 1 200 350 |
| Services industriels | 34 540 800 | 41 205 900 |
| Totaux | 154 850 000 | 151 868 950 |
| Excédent des charges | | 2 981 050 |

La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé : personne ne demande la parole et cet article 1 amendé est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'article 2 : personne ne demande la parole et cet article est accepté à une évidente majorité.

La discussion est ouverte sur l'ensemble du budget amendé :

Monsieur Raymond BROCH :

Je voulais intervenir avant le débat sur le budget. Je me suis abstenu puisque le Syndic a donné quelques raisons, vu le changement de politique pour la prochaine législature. Il n'en reste pas moins vrai qu'avec le nouveau déficit que nous avons eu cette année, notre Commune avoisinera 218 millions de dettes, ce qui est très lourd. Je trouve dommage que le Conseil n'a pas profité de débattre davantage sur ce budget qui est quand même déficitaire. Nous avons entendu plusieurs fois dans les réponses que l'on nous a données qu'il y a eu recours aux crédits complémentaires. Il y a donc une machine en place qui fait que l'on spécule aussi sur ces deux opportunités que l'on a dans l'année.

Je prends acte et je souhaite bon courage à l'équipe !

Je finirai par dire quand même quelque chose. J'ai entendu souvent cette année, et précédemment aussi, parler d'image, mais une image c'est abstrait, c'est quelque chose qui peut s'effacer, mais par contre les chiffres, cela reste et il y a des gens qui devront les supporter et qui, un jour, devront peut-être effacer cette ardoise.

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Chacun peut avoir sa vision des choses, mais certaines affirmations ne peuvent pas rester comme cela, gratuitement mises en pâture. Monsieur le Conseiller BROCH fait une analyse sommaire qui aurait mérité peut-être plus d'attention. Vous aviez tout loisir, comme je l'ai dit, d'intervenir sur ce budget puisque nous avons ouvert la discussion, et simplement de mettre en évidence certains principes. Il est vrai qu'Yverdon-les-Bains est une ville passablement endettée. Elle ne l'est pas plus que d'autres. Il faut voir aussi quel est le patrimoine de cette ville. Il faut savoir quel est le bilan de la ville d'Yverdon-les-Bains pour juger du bien-fondé de telle ou telle opération.

Vous avez pu vous apercevoir, au travers de la lecture de ce budget, le nombre de postes inhérents à cet exercice sur lesquels on ne peut pratiquement rien faire. Pourquoi ? Parce que ce sont des charges liées, ce sont ces choses imposées, et la marge de manœuvre est toujours très difficile à élaborer. Ce que l'on peut dire, c'est qu'il fallait préparer cette ville pour le XXI^e siècle ! Ce n'est pas fini ! Je suis persuadé que la Municipalité qui suivra entreprendra encore des travaux pour consolider cette place d'Yverdon-les-Bains.

Vous avez vu aussi que la partie d'autofinancement – et cela n'a pas été relevé par Monsieur le Conseiller BROCH – est de l'ordre de 70 % dans ce budget. Il y a très peu de communes, même pas Montreux, qui peuvent se targuer d'avoir un autofinancement comme celui-ci. Je crois que la situation est maîtrisée, en tout cas dans ce secteur-là. Je l'ai toujours dit, et je persiste et signe encore ce soir en disant que le salut pour Yverdon-les-Bains, dans le cadre des finances communales, ne vient pas d'un miracle ou de millionnaires supplémentaires qui pourraient venir à Yverdon-les-Bains. Il faut miser sur la croissance d'une ville en plein développement. C'est un outil très performant qui est à disposition des autorités. Nous devons continuer dans ce sens-là. Nous devons impérativement valoriser ce potentiel qui est excellent et je suis persuadé que ce Conseil communal et la Municipalité qui suivra sauront utiliser à bon escient cet outil que nous mettons à disposition dans une situation beaucoup plus saine qu'on peut l'imaginer.

Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :

Je tiens quand même à rappeler à Monsieur le Syndic que si nous combattons ces dépenses comme cela, c'est simplement parce que la dette est telle, qu'il y a des intérêts tellement lourds que si nous n'avions pas ces intérêts, on tournerait facilement, on pourrait se permettre toutes ces dépenses. Seulement, la dette est là, nous devons quand même faire avec. Ces intérêts de la dette nous coûtent énormément, et je crois que c'est important d'insister, et je félicite Monsieur le Conseiller BROCH d'avoir eu le courage de ses opinions.

Plus personne ne demande la parole et l'ensemble du budget amendé est accepté à une évidente majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances
et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- amendé Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2002

| | Mouvement financier | Imputations internes | Totaux |
|----------------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| Charges | 135 122 950 | 19 697 250 | 154 850 000 |
| Revenus | 132 171 700 | 19 697 250 | 151 868 950 |
| Excédent des charges | 2 951 250 | 0 | 2 981 050 |

Article 2.- Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de Fr. 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à Fr. 2'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries, l'une en juin, l'autre en décembre.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS

Question de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Circulation à trottinette sur les trottoirs)

Ma question s'adresse au Municipal de la police et porte sur la circulation à trottinette sur les trottoirs de notre cité.

Récemment, la classe de mon fils a reçu la visite du policier préposé à la sécurité routière et ils ont parlé ensemble du problème des trottinettes. De cette discussion, les élèves ont surtout retenu qu'il leur était désormais strictement interdit d'utiliser leur trottinette sur les trottoirs de toutes les artères entourant leur collège, en l'occurrence, celui des Quatre-Marronniers.

Pourtant, l'Ordonnance sur la circulation routière mentionne, à son article 50 « *Qu'il n'est permis de jouer ou de pratiquer des sports sur le trottoir que si les piétons ne sont pas mis en danger ou gênés* ». Il n'y a donc pas d'interdiction à ce sujet.

J'aimerais bien que les choses soient claires et à ce sujet. Y a-t-il un règlement de police spécifique à notre ville d'Yverdon qui interdise strictement la circulation à trottinette sur les trottoirs de certaines artères ? Ou est-ce simplement un problème de communication entre le policier et les élèves, et que les trottinettes sont tolérées sur les trottoirs tant qu'elles ne gênent pas les autres usagers ?

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Votre question abordant à la fois le volet « police » et le volet « scolaire », je me permets de répondre, puisque vous m'aviez posé la question l'autre jour et que j'ai pu remettre la main sur le petit pamphlet que vos enfants ont dû recevoir, qui est édité par la police municipale et qui s'appelle « Prévention routière ». Il traite justement du problème que vous évoquez, à savoir celui des trottinettes et autres patins ou planches à roulettes. La référence à l'article 50 de l'Ordonnance sur la circulation routière que vous avez citée tout à l'heure y est également et spécifie bien tout ce que vous avez dit. Il doit donc y avoir une mauvaise compréhension de la part de l'enfant ou des enfants sur des propos que l'app ANGELOZ a pu leur tenir mais, en même temps qu'il leur parlait, il leur a remis ce document qui, bien sûr n'est peut-être pas lisible par tous les enfants, enfin, ceux qui les reçoivent normalement savent lire et peuvent s'y référer. Il est bien spécifié là dedans que les enfants ont le droit d'aller sur les trottoirs avec ce matériel roulant pour autant qu'ils ne gênent pas la circulation des piétons et qu'ils fassent attention à ce qu'ils font sur les trottoirs en matière de jeux par exemple.

Je vous remercie de vous référer à ce document-là et, cas échéant, nous signalerons à Monsieur ANGELOZ que ces propos ne sont pas toujours bien compris. Peut-être que d'autres personnes pourront être mieux comprises.

Madame Damaris BRASEY :

Je suis désolée, je ne peux pas vous laisser dire que c'est juste la mal compréhension d'un élève. J'ai deux enfants dans des classes d'école qui ont entendu exactement la même chose. Alors, je crois que, véritablement, dans la communication, ce n'est pas une mauvaise communication, mais ce sont des propos tronqués par rapport au document donné.

Monsieur le Municipal Daniel VON SIEBENTHAL :

Je vous entends bien, nous allons faire le nécessaire pour que l'information circule mieux. Moi aussi j'ai des enfants et mes enfants ont bien compris.



Motion de Monsieur le Conseiller Jean-François TROYON (Etude d'un complexe de piscines couverte et non couverte et d'une patinoire au Centre sportif des Isles)

Les installations actuelles s'étiolent progressivement par le poids des années et leur utilisation intensive. La piscine non couverte se fissure et, si j'ose dire, perd ses eaux. Les fuites au bassin sont dues à l'instabilité du terrain et les réparations deviendront toujours plus coûteuses. En plus, les installations de maintien de la température de l'eau ont dépassé la

moitié de leur durée de vie technique, ce qui autorise aussi d'en parler. Les installations techniques de la patinoires sont en toute fin de vie. La tuyauterie de refroidissement est rongée par la rouille, et les fuites d'ammoniac ne sauraient tarder. Les besoins justifiant la réalisation d'une piscine couverte sont connus depuis longtemps et méritent également une grande attention.

Ces brefs constats encouragent à demander à la Municipalité d'étudier dès maintenant la réalisation progressive d'un complexe comprenant, dans l'ordre qui lui conviendra, une piscine non couverte, une piscine couverte et une patinoire au Centre sportif des Isles. Ce serait aussi l'occasion de considérer les exigences du sport de compétition à haut niveau, avec des gradins en suffisance pour accueillir les spectateurs, ceci tout en bénéficiant au mieux des sources de financement du canton et de la Confédération, sans pour autant écarter les sources privées telles que le Sport Toto et la Loterie romande par exemple.

De plus, le regroupement de diverses disciplines au Centre sportif des Isles devrait faciliter la gestion de la sécurité et des interventions médicales d'urgence. La mise en place d'antennes permanentes s'avérera peut-être judicieuse après étude.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal est invité à soutenir cette motion. D'ores et déjà, chacune et chacun en sont chaleureusement remerciés.

Le motionnaire, vous l'avez entendu, et les consorts. En tout, cela fait bien une dizaine de signatures. Merci de soutenir cette motion.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de la motion proposée par Monsieur le Conseiller Jean-François TROYON :

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

Juste une précision. Je ne m'engagerai pas, vous pouvez bien l'imaginer, sur les conséquences financières auxquelles on a fait allusion tout à l'heure. Il n'en demeure pas moins que tout ou partie de cette motion concerne le Centre sportif Aux Isles et certaines installations qui devraient voir le jour dans la deuxième étape.

Nous avons discuté dernièrement avec le Canton concernant cette deuxième étape qui devrait voir arriver une salle omnisports, d'une part, une piscine couverte, d'autre part et d'autres installations. Nous sommes sur la même longueur d'ondes avec le service responsable de cette opération qui l'a mise dans le plan des investissements du Canton pour 2003 et les années suivantes. Je crois qu'il est peut-être de bonne augure de réactualiser le dossier. Je l'avais déjà récemment annoncé devant ce Conseil. Il faut réactualiser le dossier de la deuxième étape pour le mettre en discussion peut-être devant ce Conseil par la suite, parce que je ne suis pas sûr que le Canton laisse ad eternam un tel projet dont nous avons éminemment besoin, ce d'autant plus qu'il y a aussi des subventions fédérales à la clé et qu'il s'agirait peut-être

d'inclure tout ceci dans une réflexion globale avec laquelle on pourrait répondre bien évidemment sur les autres aspects de ce sujet.

Plus personne ne demande la parole et la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport est acceptée à une évidente majorité.



Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Distribution de brochure ou papillons dans les cours d'école)

Notre collègue, Madame Damaris BRASEY va s'en aller, on va tous la regretter, alors je prends le relais concernant les écoles, plus précisément concernant le Collège de la Place d'Armes.

Le 5 décembre, en fin de matinée, deux personnes de mon âge, presque près du 3^{ème} âge, ont été surprises dans la cour du Collège de la Place d'Armes en train de distribuer des livres qui s'appellent « Gédéon ». Je ne sais pas ce que c'est mais après, ces livres ont été balancés par terre, foulés aux pieds. Ce n'est pas très grave, mais on a pris des renseignements. On nous a dit que la police était d'accord, que le directeur de la région était d'accord aussi. Par contre, ce qui a gêné d'autres parents, c'est qu'un jeune homme de 15 ans a distribué des autocollants pour une soirée « hip-hop », « reggae » ou « rapp » - vous voyez que je suis moderne – on lui a confisqué ses autocollants.

Ma question est dès lors la suivante :

- Est-ce qu'il y a deux poids deux mesures : un poids pour la récréation et un poids pour le spirituel ?

Monsieur le Municipal Samuel GURTNER :

Je ne pourrai pas vous répondre dans une prochaine séance !

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Monsieur le Municipal, on va vous regretter ! C'est sincère.

J'ai une deuxième question.



Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Collaboration Municipalité – Service de police)

Quand un citoyen de cette ville, qui habite le quartier de l'Indépendance - c'est le même sujet que celui développé par notre collègue, Jean-Marc COUSIN, à la séance de la semaine dernière, concernant la circulation, la prudence, les gendarmes couchés, etc. – a reçu une lettre de la Municipalité, le 26 novembre, qui lui disait : « *Il s'ensuit que nous serons en mesure de vous répondre sur le fond de la question d'ici quelques semaines.* » Le 7 décembre, il recevait une autre lettre du Commissaire de police qui disait : « *Toute demande concernant l'objet cité en référence doit de ce fait être transmise pour traitement.* » Alors, est-ce que la commandement de la police municipale est vexé quand on passe par la Municipalité ou est-ce qu'il y a quand même une collaboration entre le Municipal partant de la police, la Municipalité et surtout le corps de police et le commandement ?

Monsieur le Syndic Olivier KERNEN :

J'ai vu ces deux lettres parce que, primo, j'en ai signé une – c'est déjà une chose. C'est vrai qu'il y a eu 2 accusés de réception pour ce courrier. Il n'y a d'ailleurs pas eu qu'un seul courrier de ce même citoyen mais plusieurs, et vous avez tous les documents à votre disposition. Vous auriez même pu répondre à notre place. Il est vrai que nous avons accusé réception de ces documents ; parfois, cela se fait malheureusement trop tard, mais parfois aussi à double. Cette fois-ci, il y a peut-être eu pléthore de courrier, mais au moins, nous avons répondu à ce citoyen dans les meilleurs délais.

Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :

Je remercie Monsieur le Syndic.



Intervention de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Remerciements)

J'aimerais, au nom du groupe socialiste et de membres de ce Conseil, en ces derniers instants de législature remercier Madame LAYAZ, Vice-Syndique et Monsieur Olivier KERNEN, Syndic, qui quitteront leur poste actuel par décision de scrutin.

Je vais pour une fois faire exception à la règle pour m'adresser à vous.

Christiane tout d'abord, tu as siégé au sein de ce Conseil de 1978 à 1993 et tu l'as présidé en 1988. Depuis 1994, tu as siégé à la Municipalité où tu as été nommée responsable du dicastère des finances. Tâche à laquelle tu t'es attelée sans ménager ta peine. Chacun sait ici reconnaître avec quel sérieux, quelle précision, quelle honnêteté tu as accompli ton travail et ceci, avec ton habituelle discrétion.

Je te remercie, pour ces huit années consacrées à la gestion financière de notre Commune et me réjouis de ta fidélité et du travail que nous continuerons à abattre avec toi, de ce côté de la salle, dès février prochain.

Olivier, pour toi, encore plus particulièrement, le résultat des urnes à été inversement proportionnel au travail que tu as accompli pour Yverdon-les-Bains.

C'est un des aspects de la démocratie.

J'aimerais rappeler ce soir que tu as été assermenté comme Conseiller communal le 2 mai 1985, fonction que tu as remplie jusqu'en 1990 où, à 30 ans, tu es élu à la Municipalité. Pendant 4 ans tu as assumé la responsabilité du dicastère de la police.

Tu as siégé au Grand Conseil de 1986 à 1990 et depuis, 1994 suite à ton élection à la syndiculture. Cette fonction de Député, que tu assumes toujours, t'a permis de défendre les intérêts de notre ville, voire notre région, à bien des reprises !

Dès 1994, tu es élu syndic, en charge de l'Administration Générale et des SI. Je n'énumérerai pas ici toutes les responsabilités, mandats et dossiers que tu as assumés. J'en serais incapable.

Tu as œuvré sans compter, pour tenir le cap et préparer l'avenir. Tu as mis à disposition d'Yverdon-les-Bains et de ses habitants toute ton énergie.

Tu as voulu l'Expo, pour sa notoriété, tu as travaillé au développement de notre ville, je citerai ici quelques réalisations, la liste n'est pas exhaustive : la nouvelle Place de la Gare, plusieurs collèges, le bâtiment des SI.

Yverdon-les-Bains est devenu le centre de la Suisse romande par la mise en place des voies d'accès route-rail. Tu as misé sur le développement avec le PST, sur la croissance en respectant les besoins de la population.

Une gestion à mesure humaine, c'est ainsi que tu la nommes !

Tu nous laisses une ville saine et prête à affronter ce deuxième millénaire.

Alors si tu permets, je profiterai, nous profiterons, de te dire encore une fois :

Merci Syndic ! Et bonne route ! Où qu'elle te mène, nous sommes convaincus que la politique a encore besoin de toi !

(Applaudissements)

10. EXPO.02**Pas d'interventions sur ce point****Discours de Monsieur le Président du Conseil communal, Jean-Claude RUCHET :**

Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

L'année parlementaire s'achève et nous approchons du terme de notre séance. La tradition veut que ce moment soit celui du discours du Président. Cette année marque également la fin de la législature 1998-2001. J'y reviendrais tout à l'heure.

Avant tout, j'aimerais vous faire partager mon sentiment sur cette année. Cette fonction de président m'a offert plus que des satisfactions. Elle m'a apporté le plaisir de faire des rencontres que je n'oublierais pas. Elle m'a permis de relever de nouveaux défis, comme animer nos séances, par exemple ou préparer un discours tel que celui de ce soir. Ce fut pour moi, également, la possibilité de découvrir notre cité au travers des différents mouvements associatifs, sportifs, musicaux et économiques qui la composent. J'aimerais ce soir leur témoigner ma reconnaissance et mes remerciements pour l'accueil qu'ils m'ont réservé lors de leurs invitations. J'ai également eu le plaisir de travailler avec une excellente équipe où le dynamisme, les capacités, la sérénité et l'amitié ont régné. Merci au Bureau 2001.

Ce soir, il s'agit également de tirer le bilan de cette législature. Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour 28 d'entre vous, cette fin d'année marque l'achèvement ou une brève interruption de votre mandat politique. Au nom des membres de ce Conseil et de la population yverdonnoise, je vous adresse mes très sincères remerciements pour le travail accompli durant cette législature.

Pour 4 d'entre vous, si vous quittez les bancs du Conseil, c'est pour vous retrouver sur les fauteuils de la Municipalité, je vous en félicite.

Cette fin d'année marque donc un profond changement au sein de l'équipe municipale. Je voudrais tout d'abord rendre hommage à toute cette équipe, que j'ai pu côtoyer cette année, pour son travail, souvent ardu, souvent long, mais effectué de manière remarquable. Deux d'entre vous ont choisi de ne pas se représenter. Il y a tout d'abord Monsieur MILLASSON. Vous avez décidé de prendre quelques années politiquement sabbatiques. Il y a ensuite Monsieur GURTNER. La droite n'ayant pas eu besoin d'être sauvée lors des dernières élections, vous avez décidé, après 18 ans passés au sein de l'exécutif yverdonnois, de prendre une retraite amplement méritée. A tous les deux j'adresse, au nom de ce Conseil, mes sincères

remerciements. Pour deux d'entre vous, les aléas démocratiques, vous ont malheureusement été défavorables. Madame LAYAZ, au nom de ce Conseil, j'aimerais vous adresser toute ma gratitude pour les 8 ans que vous avez passés dans l'ombre des calculatrices. Ce fut, probablement un travail des plus ardues, mais vous l'avez effectué avec intégrité et détermination. Vous avez droit ici à toute notre reconnaissance. Ce soir, c'est également de notre syndic dont nous nous séparons. Monsieur KERNEN pendant ces 8 années, vous vous êtes investi sans compter pour le bien de notre cité. Vous avez été très attaché à notre commune et à ses habitants et avez mis tout votre temps et toute votre énergie au service de vos convictions. C'est donc d'un homme d'action, de grande compétence et dévoué que nous prenons congé ce soir. Le Conseil communal conservera une profonde reconnaissance pour tout ce que vous avez entrepris au fil de ces années pour améliorer le bien être de nos concitoyens, soyez en donc remercié.

En cette fin d'année, notre Conseil voit également deux de ses fidèles collaborateurs s'en aller. Il y a tout d'abord notre huissier, Maurice JUNOD, qui, après 12 ans de service, a décidé de ne pas renouveler son mandat. Maurice, tu as toujours répondu présent lorsqu'il le fallait, tu as été celui sur lequel nous pouvions nous reposer lors de l'organisation des week-ends de votations et d'élections. Tu as toujours rempli ta fonction à notre entière satisfaction et en gage de la reconnaissance de notre Conseil, reçois ces quelques bouteilles de nos cépages communaux qui te rappelleront probablement de bons souvenirs.

(Applaudissements)

Monsieur Maurice JUNOD :

Je vous remercie pour le cadeau.

Monsieur le Président :

Mes derniers remerciements vont à celle sans qui, et j'imagine que mes prédécesseurs acquiesceront, je n'aurais pas pu accomplir cette fonction. Sa disponibilité, son efficacité, sa gentillesse sont des qualités dont elle a toujours su faire preuve. Marlyse, après 9 années passées au service du Conseil communal tu as décidé de donner une orientation différente à ton avenir professionnel. Pendant toutes ces années, ton sens des contacts humains, ton savoir faire m'ont impressionné. Tu as été plus qu'une secrétaire. En commençant mon mandat, j'étais le " bleu ". Ta compréhension, ton amabilité et ton expérience m'ont permis de découvrir et d'assumer au mieux ma fonction. Au nom du Conseil communal, je veux te remercier aujourd'hui du fond du cœur pour toutes ces qualités dont tu as su faire preuve sans défaillir et que tu as entièrement mises au service de notre Conseil. Comme il se doit, je ne vais pas te dire au revoir sans te témoigner notre reconnaissance. Je te prie de recevoir ce bouquet en témoignage de notre amitié.

(Applaudissements)

Pour les Conseillères et Conseillers qui le souhaitent, vous trouverez sur la table des huissiers, à la sortie de cette salle, des cartes de remerciement que nous joindrons au bouquet vous permettant de témoigner ainsi votre reconnaissance à Madame BIDERBOST.

Pour conclure ce qui fut probablement le plus long de mes discours, je voudrais encore une fois vous dire tout le plaisir que j'ai eu à diriger vos débats, et je me réjouis de rentrer dans le rang à la prochaine législature pour y participer !

En attendant, je vous souhaite, Mesdames, Messieurs, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes fêtes de fin d'année et mes vœux les plus chaleureux de santé et bonheur.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Je vais céder la parole quelques instants à Madame BIDERBOST.

Discours de Madame Marlyse BIDERBOST, secrétaire du Conseil communal :

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Rassurez-vous, je serai brève, même si je suis restée muette pendant 9 ans !

Pourtant après les propos qui viennent d'être tenus, je me permets de sortir de mon silence pour vous exprimer, Monsieur le Président, toute ma gratitude pour cette année d'intense collaboration, notamment avec la préparation des élections, et pour votre très émouvant discours.

J'en profite pour remercier ici aussi mes collègues de Bureau pour leur travail et pour l'ambiance dans laquelle nous avons toujours pu l'accomplir. Mes remerciements s'adressent également à vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers. C'est en effet grâce à la confiance que vous m'avez témoignée, puis renouvelée par deux fois lors d'assermentations, que j'ai pu vivre cette expérience très enrichissante, tant sur les plans professionnel que personnel. Je

m'arrête ici parce que Madame GIORGIATTI SUTTERLET et Monsieur le Président du Conseil ont déjà formulé, de fort belle manière, les remerciements que j'avais en tête.

Pour conclure, je souhaite le meilleur à celles et ceux qui terminent également leur mandat, que ce soit pour leur futur professionnel ou privé, et je félicite d'ores et déjà celles et ceux qui poursuivent leur carrière politique en leur souhaitant des débats constructifs, dans le même esprit de développement et d'engagement de notre ville que celui exprimé sans relâche par notre Syndic durant ses deux mandats à la tête de notre Exécutif. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur le Président :

Je cède la parole à Monsieur le Syndic.

Discours de Monsieur le Syndic d'Yverdon-les-Bains, Olivier KERNEN :

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

C'est avec une émotion certaine que je prends ce soir la parole pour la dernière fois dans cette salle, après avoir passé 16 ans, soit dans les rangs du Conseil communal, soit dans ceux de l'exécutif. C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accompli chaque tâche à laquelle j'étais assigné. C'est une véritable passion que j'ai développée au fur et à mesure de ces années, pour le plus grand bien d'Yverdon-les-Bains et de sa population, je l'espère en tout cas!

Je sais que l'on ne peut pas tout faire juste et qu'il y a de temps en temps du déchet, mais j'espère que les restes seront beaucoup plus évidents que ce que nous avons « loupé ».

Il n'en demeure pas moins que cette ville est une ville à taille humaine, qui doit le rester. Une fois de plus, c'est une ville avec un potentiel exceptionnel qu'il va falloir faire fructifier et je sais que vous pourrez compter à l'avenir sur une nouvelle Municipalité qui ne ménagera pas ses efforts, j'en suis convaincu, parce que cette ville mérite d'être soutenue, d'être promue loin à la ronde. C'est en tous les cas ce que j'ai essayé de faire dans ma modeste contribution pour cette cité.

J'ai été quelque peu gêné par certains propos qui m'octroient certaines qualités que je n'ai pas d'une manière ad personam. Si nous avons pu réaliser certaines choses, nous l'avons fait dans un esprit d'équipe qui a chaque fois prévalu dans toutes les décisions et que nous avons su, dans la plus grande partie des cas, transmettre à ce Conseil communal, en tout cas, de temps en temps, dans la majorité qu'il nous fallait pour passer certains projets que nous avons considérés comme étant indispensables à cette ville d'Yverdon-les-Bains.

En 16 ans, j'ai loupé une séance du Conseil communal parce qu'il y avait beaucoup de neige à cette époque. On skiait en bas le Petit-Chêne, à Lausanne, et j'étais pris dans les neiges valaisannes. Je n'ai donc pas pu venir à cette séance. Je le regrette encore aujourd'hui, voyez-vous !

Il n'en demeure pas moins qu'à partir d'aujourd'hui, je quitte la scène politique locale pour où, je ne sais pas, avec qui, non plus, mais une chose est certaine, c'est que la passion que vous m'avez permis de vivre, je la garderai encore longtemps, je l'espère. Et puis, j'essayerai d'être un peu plus disponible à la maison, n'est-ce pas, ma femme ... Enfin, il ne faut pas se bercer d'illusions non plus ! Je ne suis pas tellement le genre à rester inactif, en tout cas le moins longtemps possible, je l'espère. Je lui dédie quand même aussi ces deux législatures, tout comme je les dédie à mes collègues de la Municipalité, qui ont au moins un point commun avec ma femme : c'est qu'ils ont réussi à me supporter pendant 8 ans !

Voilà, pour la Municipalité, le pensum est fini, quant à la maison, cela ne fait que commencer !

Mesdames et Messieurs, je vous tire ma révérence ce soir et je vous remercie d'avoir contribué à cette passion et de m'avoir laissé, avec l'équipe municipale, mener à bien les destinées de cette ville pendant 8 ans.

Je te souhaite bon vent Rémy ainsi qu'à ta nouvelle équipe ! Tu sais pouvoir compter sur moi pour cette passation qui va se faire ces prochains jours. Il est vrai qu'il y a encore du pain sur la planche et ce soir, avec le budget, tu sais au moins pouvoir compter sur une planche !

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite encore une bonne fin de soirée et, à l'issue de cette séance, la Municipalité, qui avait prévu le coup, a mis cela au budget 2001, pour vous offrir un apéritif qui symbolise cette fin d'année ! Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, d'heureuses fêtes de fin d'année !

Merci, au revoir, pas adieu.

(Applaudissements)



Monsieur le Président :

Plus personne ne demande la parole, je vais donc clore cette séance.

La séance est levée à 22 h 43.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**Jean-Claude RUCHET****Marlyse BIDERBOST****Président****Secrétaire**

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2001

| | Pages |
|--|------------|
| 1. Appel | 437 |
| 2. Communications du Président | 437 |
| 3. Communications de la Municipalité..... | 438 |
| 4. Préavis N°27, concernant l'octroi de droits de superficie dans la zone industrielle des Champs-Lovats : 1. à l'entreprise Gaillard & Hierzeler S.A., et 2. à l'entreprise AFICOR S.A. (Monsieur Laurent GABELLA, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur) | 438 |
| 5. Préavis N° 29, concernant le cautionnement de la Commune d'Yverdon-les-Bains à un emprunt de Fr. 504'000,-- à contracter par la Société Industrielle et Commerciale (SIC) pour financer le renouvellement des installations destinées aux illuminations du Centre ville notamment en fin d'année (Madame Josette FLACTION, Présidente de la Commission des finances, rapportrice) | 440 |
| 6. Préavis N° 30, concernant une demande d'autorisation complémentaire pour contracter un emprunt de Fr. 3'000'000,-- en 2001. (Madame Josette FLACTION, Présidente de la Commission des finances, rapportrice) | 443 |
| 7. Préavis N° 31, concernant la 2ème série de compléments au budget 2001 (Madame Josette FLACTION, Présidente de la Commission des finances, rapportrice) | 444 |
| 8. Adoption du budget pour l'année 2002 (Madame Josette FLACTION, Présidente de la Commission des finances, rapportrice)..... | 449 |
| 9. Propositions individuelles et interpellations | 480 |
| <i>Question de Madame Fabienne GOGNIAT LOOS (Circulation à trottinette sur les trottoirs)</i> | <i>480</i> |
| <i>Motion de Monsieur le Conseiller Jean-François TROYON (Etude d'un complexe de piscines couverte et non couverte et d'une patinoire au Centre sportif des Isles)</i> | <i>481</i> |
| <i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Distribution de brochure ou papillons dans les cours d'école)</i> | <i>483</i> |
| <i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Collaboration Municipalité – Service de police).....</i> | <i>484</i> |
| <i>Intervention de Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET (Remerciements).....</i> | <i>484</i> |
| 10. Expo.02..... | 486 |
| <i>Pas d'interventions sur ce point.....</i> | <i>486</i> |
| <i>Discours de Monsieur le Président du Conseil communal, Jean-Claude RUCHET :</i> | <i>486</i> |
| <i>Discours de Madame Marlyse BIDERBOST, secrétaire du Conseil communal :.....</i> | <i>488</i> |
| <i>Discours de Monsieur le Syndic d'Yverdon-les-Bains, Olivier KERNEN :</i> | <i>489</i> |